



REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION ET
DE LA BONNE GOUVERNANCE
PROVINCE DUWADI FIRA
DEPARTEMENT DE DAR TAMA
SOUS-PREFECTURE DE SIRIMBIRKE

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON MARASSABRE



Période 2022 à 2026

Elaboré par la population du canton Marassabré
Avec l'accompagnement technique du Consortium BCI – ALTAKHADOUM et
L'appui Financier du Programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
(SAN 11^{ème} FED)

Janvier 2022

Outil 8 : Procès-verbal de délibération du CDA du département : Dar Tama

Session de validation du PDL du canton de Marassabré

En date de 24/ 01 / 2022

La session de validation du PDL par le CTD représentant le Comité Départemental d'Action, s'est tenue le 24/ 01 / 2022

Les membres dont les noms sont repris ci-dessous ont participé à la session de validation présidée par Monsieur MANSOUR ABDOULAYE NASSIR Secrétaire Général du Département de Dar Tama.

Pour les services techniques : nom et fonction

1. ABBAKAR ABDOULAYE ISSAIA JOENPC *[Signature]*
2. HAHAMAT TELONG-TELONG Chef secteur *[Signature]*
3. BRAHIM TIYEYE Chef secteur *[Signature]*
4. BACHARENE HLI ABOUNIA Inspecteur *[Signature]*
5. ABUM HAROUN ABDOULAYE Représentant MCO *[Signature]*

Pour les organisations paysannes et la société civile :

1. ABDEKHAMM ABDELKERIM Vice président CDA *[Signature]*
2. AYOUB JURISS HAHAMAT *[Signature]*
3. MANSOUR ABDOULAYE NASSIR Président CDA *[Signature]*

Le CTD a reçu et interrogé le Comité Cantonal de Développement (CCD) du Canton de Marassabré représenté par les personnes suivantes : nom et fonction

1. ABBAKAR YAYA Président AP
2. ABAM MOUSSA Membre AVC
3. HASSAN NOU' DJAHIT Membre
4. HARIAM TAHAMAT HAHAMAT Membre AVC

« Le Comité Technique Départemental (CTD), après examen du document de PDL transmis par le CCD, après avoir entendu la présentation du PDL par CCD et après entretien avec ces derniers, formule les résultats suivants de sa délibération. Dans l'ensemble, le CTD se réjouit et apprécie l'importance du travail de concertation accompli à la base en matière d'information, de sensibilisation des communautés sur leur développement, de diagnostic et de planification locale par les populations et les différentes structures qui ont pris part au processus d'élaboration du PDL du canton de : Marassabré

Le CTD, sur base de la grille de notation globale a attribué la note totale de : 15,57/ 20 et sur cette base, il atteste que le travail accompli pour l'élaboration du PDL du canton de Marassabré est : *Satisfaisant*



Table de matières

Liste de tableaux, cartes, figures	iv
Liste des Abréviations	v
Introduction	1
I. Généralités sur le canton	3
1.1.1. Localisation géographique	3
1.1.2. Caractéristiques physiques	3
1.1.2.1. Relief.....	3
1.1.2.2. Climat.....	3
1.1.2.3. Hydrographie	4
1.1.3. Les ressources naturelles	4
1.1.3.1. Sols.....	4
1.1.3.2. Végétation et Flore	5
1.1.3.3. Faune.....	6
1.1.3.4. Ressources naturelles non renouvelables	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Milieu humain	7
1.2.1. Historique du canton	7
1.2.2. Caractéristiques démographiques	7
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle	8
1.2.4. Organisations modernes.....	10
1.2.5. Les intervenants	11
1.2.6. Les infrastructures	12
1.3. Activités économiques	13
1.3.1. Agriculture	13
1.3.2. Élevage	15
1.3.3. Pêche	16
1.3.4 Commerce.....	16
1.3.5 Artisanat	16
1.3.6 Autres activités : La cueillette	17
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine.....	18
2.1. Agriculture, Elevage	18
2.1.1 Résultats du diagnostic.....	18
2.3.1 Les axes prioritaires de développement.....	20
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	21
2.2.1 Résultats du diagnostic.....	21
2.2.2 Les axes prioritaires de développement.....	22
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	23

2.3.1 Résultats du diagnostic.....	23
2.3.2 Les axes prioritaires de développement.....	24
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	25
2.4.2 Les axes prioritaires de développement.....	26
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	27
2.5.1. Résultats du diagnostic.....	27
2.5.2. Les axes prioritaires de développement.....	28
2.6. Affaires sociales-Genre	29
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	29
2.6.2. Les axes prioritaires de développement.....	30
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations) .	31
2.7.1. Résultats du diagnostic.....	31
2.7.2. Les axes prioritaires de développement.....	32
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines	33
IV. Projets de développement sur la durée du plan	34
4.1. Agriculture, Elevage	34
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	35
4.3. Economie.....	36
4.4. SANTE-Eau potable-Assainissement	37
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	38
4.6. Affaires sociales-Genre	39
4.7. Gouvernance-Paix -Sécurité.....	39
V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions	Erreur ! Signet non défini.
5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions	Erreur ! Signet non défini.
5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	Erreur ! Signet non défini.
5.2 Stratégie de mobilisation des ressources.....	Erreur ! Signet non défini.
5.3 Stratégie de suivi et évaluation	Erreur ! Signet non défini.
5.3 Planning annuel de travail.....	44
5.3.2 Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	45
5.3.3 Economie	45
5.3.4 SANTE-Eau potable-Assainissement.....	46
5.3.5 EDUCATION – Jeunesse-Culture-Sport	47
5.3.6 Affaires sociales-Genre	48
5.3.7 Gouvernance-Paix -Sécurité	48
Conclusion.....	76
Annexes	77

LISTE DE TABLEAUX, CARTES, FIGURES

LISTE DES ABREVIATIONS

ADC	Association de Développement Cantonale
AG	Assemblée Générale
AGR	Activités Génératrice des Revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APE	Association des Parents d'Élèves
BCI	Bureau Consult International
CCD	Comité de Cantonal de Développement
CDA	Comité Départemental d'Action
CEG	Collège d'Enseignement Général
CEP	Champ Ecole Paysan
CRS	Conservation et Restauration des Sols
COGES	Comité de Gestion du centre de Santé
COSAN	Comité se Santé
CPA	Comité Provincial d'Action
CT	Commission Thématique
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DRS	Défense et Restauration des Sols
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	Fonds Européens de Développement
GM	Grand Marché
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
HIAS	Hebrew Immigrant Aid Society
IAS	IniativeAid Service
IRC	International RESCUE COMMITEE
IST	infection Sexuellement Transmissible
ODV	Organisation de Développement du Village
ONG	Organisation Non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASAP-WaFO	Projet d'Appui à la Structuration- Animation et à la Planification Locale dans les Provinces de Wadi- Fira et Ouaddaï
PM	Petit Marché
PMH	Pomme à Motricité Humaine
PNUD	Fonds des Nations Unies pour le Développement
PROSSAN	Projet d'amélioration des soins de santé Primaire et Nutritionnelle dans le District sanitaire de Guereda
SAN	Programme de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
RAF	Responsable chargé d'Animation et de Formation
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habita
SECADEV	Secours Catholique de Développement
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
UGDV	Union des Groupements de Développement des Villages
UNA	Unité Nutritionnelle Ambulatoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNS	Unité Nutritionnelle Supplémentaire
VIH	Virus d'Immuno déficience Humaine

INTRODUCTION

Le Tchad situé géographiquement au cœur du continent africain est peuplé d'environ **16.000.000 habitants (2021)**, augmente à un rythme annuel de 3.6 % par an. Les femmes et les hommes représentent respectivement 50,7% et 49,3% de la population totale (RGPH 2, 2009) dans une superficie de **1 284 000 km²**. Le Tchad s'est engagé dans le processus de la décentralisation et de la gouvernance locale à travers la création du Ministère tutelle chargé de l'Administration du Territoire et des entités administratives en provinces, départements, sous-préfectures et communes / cantons. Dans la Province de Wadi-Fira, le Département de Dar Tama, Sous-préfecture de Guéréda rural, le canton Marassabré fait partie des cantons appuyés par le Programme Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN). Ce Programme, fortement lié au processus de décentralisation en cours et financé par le 11^{ème} FED et l'Etat tchadien à travers le Projet d'Appui à la Structuration –Animation et à la Planification locale (PASAP-WaFO) qui a pour finalité de contribuer au développement socio-économique par l'Animation, la structuration et l'appui à la planification locale dans les cantons.

L'élaboration du présent plan de développement local du canton Marassabré, s'inscrit dans la logique de transfert de compétences et d'une plus grande responsabilisation des communautés locales et de leurs instances représentatives de décision dans la prise en charge des actions de développement local.

Le fait de doter les entités locales des stratégies de développement ainsi que des plans de développement local relève de la volonté d'action des acteurs du développement visant à amorcer et à consolider le processus qui devrait conduire à terme vers la décentralisation. Ce partant, le plan de développement local constitue un outil de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs du développement cantonal dans l'identification des priorités d'une part et d'autre part dans la réalisation et la pérennisation des actions entreprises.

Un tel processus et une pareille démarche de planification supposent un changement de vision de la part de la population qui a été auparavant habituée à se positionner en tant « réceptrice » de propositions et de réalisations. En effet, cette nouvelle approche de planification participative trouve sa signification et sa raison d'être dans le fait que dorénavant, il revient aux différents acteurs et en particulier aux groupes porteurs d'actions et de projets de proposer et d'assurer la mise en exécution de l'ensemble des actions préconisées en vue de relever les défis et les problèmes qui se posent au sein de leur terroir.

Cette vision est d'autant plus justifiée que durant cette phase de planification, il est toujours apparu que la population a tendance à exposer davantage des idées qui relèvent des doléances et des demandes d'assistance plutôt que d'orienter et d'axer la réflexion vers des actions traduisant une volonté réelle et un engagement durable vers une appropriation effective des stratégies élaborées en matière de développement cantonal.

La démarche de planification étant axée sur l'unité de diagnostic de base et de référence qu'est le « Village », le nombre très important de 35 villages a également posé un problème qui n'est pas le moindre sur le plan de la conduite de ce diagnostic, de l'harmonisation et du choix définitif des actions prioritaires au niveau village ou grappes villages.

C'est pour tenir compte de l'ensemble de ces contraintes qu'un travail de priorisation et de choix définitif a été mené de manière à établir un plan de développement cantonal réaliste, cohérent et négociable auprès des différents intervenants et bailleurs de fonds potentiels qui prendront part à son financement.

Méthodologie d'élaboration du PDL

- Pendant la phase de préparation, l'équipe des animateurs expérimentés du Consortium BCI/ AL-TAKHADOUM ont sillonné le **canton Marassabré** dans son ensemble, village après village pour une campagne d'information et de sensibilisation- animation et de collecte des données relatives à l'étude du milieu dans le canton. Les animateurs ont eu à organiser plusieurs rencontres avec les chefs traditionnels, les services techniques déconcentrés de l'Etat, toutes les ONG et les Agences qui travaillent dans le Département de Guéréda et plus particulièrement dans le canton, en vue de recueillir des informations et autres données indispensables à la démarche d'élaboration d'un plan de développement du canton Marassabré. Par la suite, des dates pour les ateliers et les assemblées générales ont été fixées.
Une Assemblée Générale d'information et de sensibilisation est organisée à Marassabré centre chef-lieu du **Canton**. C'est une occasion que les autorités locales, les leaders communautaires sont au courant du projet et de la démarche.
- Cette assemblée générale de lancement sous forme d'atelier a été organisée le **23 avril 2020** pour mettre plusieurs structures ont été mises en place pour piloter et suivre le processus, ce sont : l'Organisation de Développement du Village (ODV), l'Union de Développement des Groupements de Villages (UDGV), l'Association de Développement du Canton (ADC) avec sa structure d'exécution le Comité Cantonal de Développement (CCD), ainsi que les animateurs locaux choisis à l'unanimité par les participants.
Pendant ces Assemblées Générales (AG) des fiches de diagnostic par domaine ont été distribuées aux représentants des grappes des villages afin de préparer les AG de diagnostic participatif au niveau groupe des villages qui se sont déroulées dans les grappes des villages à savoir Marassabré, Wadi Barid et IdalLabane du **11 au 12 puis le 14 juin 2020**.
Une collecte de données en complément des recherches documentaires a été effectuée auprès des chefs des services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG intervenant dans le Département et les personnes ressources du canton. C'est ainsi qu'une formation acteurs locaux impliqués a été organisée. Une assemblée générale cantonale de diagnostic participatif a été tenue le **02 juillet 2020** à Marassabré centre chef-lieu du canton. Cette phase permet à la communauté de mieux identifier les problèmes, les causes et les conséquences et chercher ensemble les solutions durables. Pendant cette AG, les groupes thématiques représentants les grappes de villages, l'ADC, les chefs des services déconcentrés de l'Etat, les représentants des ONG nationales et internationales ont pris massivement part. Cette AG a permis aux participants d'étayer tous les problèmes qui entravent le développement du canton Marassabré dans son ensemble, de discuter et d'analyser les données collectées pendant les Assemblées Générales (AG) des groupes de villages. Ainsi donc, les orientations techniques ont été données par les techniciens les potentialités, les atouts ont été identifiés et localisés et des solutions aux problèmes ont été trouvées en vue d'une planification à court, moyen et long terme.
- La phase de planification a été caractérisée par les travaux en commissions thématiques (CT) qui ont regroupé techniciens et représentants de la population par domaine. Ensuite un atelier cantonal de formulation des projets a été organisé en date du **26 décembre 2020**. Un autre atelier cantonal de priorisation et d'adoption de l'ébauche du PDL a été organisé à Marassabré le **26 janvier 2021**. La Fédération Al-Takhadoum a ensuite rédigé le PDL en respectant les priorités établies lors de ce dernier atelier de la phase.
- Pendant la phase de validation et de diffusion, le document de PDL a été finalisé et soumis par le CCD au CDA de Guéréda pour validation.
- La session de validation a eu lieu le 24 janvier 2022 à Guéréda. Le CCD a présenté et défendu son PDL qui a été validé par le CDA et autorisé à être diffusé.

I. GENERALITES SUR LE CANTON

1.1.1. Localisation géographique

Le Canton Marassabré est l'un de 20 cantons de Dar-Tama. C'est un canton frontalier situé avec le Soudan et le Tchad.

Administrativement, il dépend de la sous-préfecture de Sirim-Birké, Département de Dar -Tama, Province de Wadifira. Le canton Marassabré est limité par :

- Au Nord par le canton Lima ;
- A l'Est par la frontière Soudan ;
- Au Sud par les Canton Birak;
- A l'Ouest par le Canton Bali et Faré.

C'est une zone aux potentialités agro-pastorales importantes. Il compte 35 villages avec une population estimée à **28 891 habitants** (Source : recensement equipe Al-Takhadoum, 2020).

Le chef-lieu du canton Marassabré, est distant de 50 km au Sud-Est, Chef-lieu du Département Guéréda et 15 Km du Chef-lieu de la Sous-préfecture SirimBirké.

1.1.2. Caractéristiques physiques

1.1.2.1. Relief

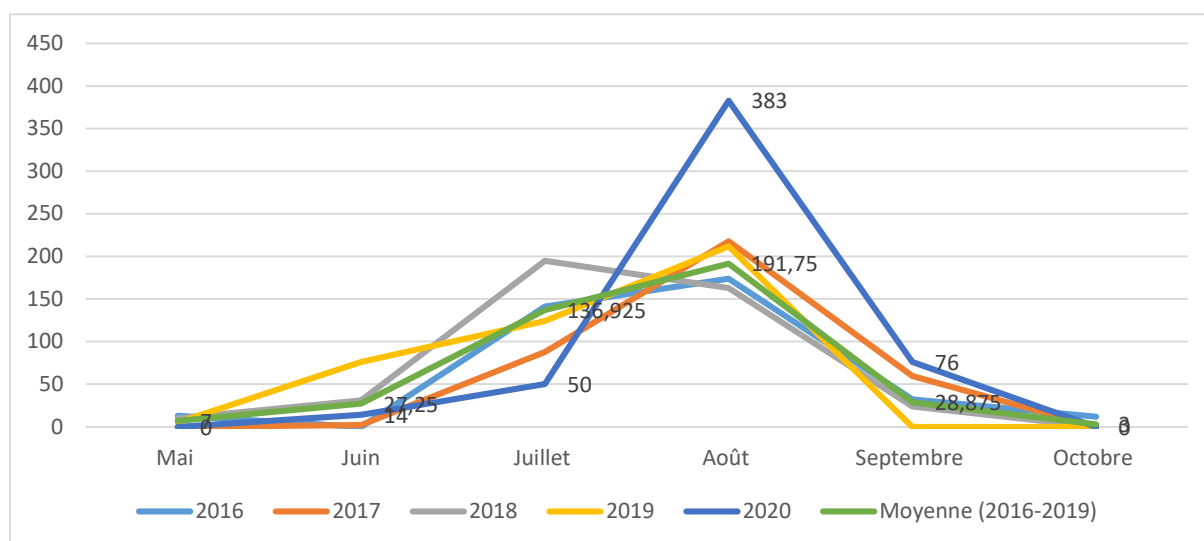
Le canton Marassabré présente un relief peu accidenté caractérisé par des plaines favorables aux différents types des cultures pluviales dont la partie Nord-Est est occupée par des montagnes et des collines au sol rocailleux avec une forte dépression occasionnant le ruissellement des eaux qui se déversent aux différents ouadis lesquels traversent le terroir du canton. La plus haute montagne du canton est Nimere. Il existe des collines dont les plus importants sont : Hadjar-hatab, Ebeida. ; Kodobo., Kodobobeyed., Diro., Gira., Djara., Marka, Kadamoula., Ourbo., Dilo.

1.1.2.2. Climat

Le canton est dans une zone à climat sahélo-soudanien caractérisé par deux types de saisons : la saison sèche et la saison des pluies. Ces deux saisons sont déterminées par une longue période de saison sèche (octobre –juin) où cette dernière décennie entraînant des vents violents des poussières provoquant des maladies pulmonaires. Ces vents jouent un effet important sur l'environnement car ils entraînent l'assèchement du couvert végétal à cause d'une évapotranspiration très importante. De Décembre à Mai, souffle un vent sec « l'harmattan » du Nord-Est au Sud-Ouest. De juin à Septembre, souffle la Mousson, un vent du secteur Sud Ouest vers le Nord-Est qui apporte des nuages. Des pluies qui s'étendent sur une courte saison et dont la hauteur moyenne de la pluviométrie se situe entre les 300 à 550 mm/an.

Mois le plus froid : Décembre-mars avec des températures pouvant descendre jusqu'à 10°C L'amplitude thermique est très élevée entre le jour et la nuit.

Graphique : Diagramme pluviométrique de la zone de Guéréda (2016-2020)



Source : ANADER de Guéréda

Le cumul pluviométrique enregistré (523mm) montre une année plus pluvieuse que les 4 précédentes années (2016, 2017, 2018 et 2019) avec un excédent pluviométrique de 128mm par rapport à la moyenne qui est de 395 mm. Notons que l'augmentation du cumul annuel est dû essentiellement aux mois d'août et de septembre qui ont enregistrés des pics pluviométriques importants respectivement de 383 mm soit 73% du total enregistré et de 76 mm soit 14,5% du total. Les mois d'Août et de Septembre comptent 77,5% des quantités de pluies. Cela dénote une répartition très inégale de la pluie d'autant plus que la campagne agricole 2020-2021 a démarré en Juin et qu'avant le mois d'août un déficit pluviométrique est enregistré avec un total de seulement 64 mm (de juin à juillet) par rapport à la moyenne des quatre précédentes années qui se chiffre à 171mm (mai à juillet).

1.1.2.3. Hydrographie

Le réseau hydrographique entièrement temporaire est constitué des Ouaddis et alimenté par des eaux des pluies. Le canton Marassabré est traversé par des nombreux Ouaddis dont les plus importants sont : OUADDI BARID, OUADDI OUBOUBOU, OUADDI NIMERE. OUADDI KOUMALIOGNE. Ces eaux de sources coulent de l'Ouest vers l'Est. Ces Ouaddis prennent ses sources à partir des ouaddis de proximité qui sont : OUADDI HABILIE,, OUADDI ABOU-ASSIL, OUADDI HAROUBA , OUADDI KOUL-ARAYE.

Ces affleurements du socle qui se déversent dans les deux bassins versants : celui des affluents du Kadja dans le soudan et celui des affluents du Bahr Azoum au sud. Ces ouaddis sont temporaires et ne coulent qu'en saison pluvieuse. Pendant la saison sèche, ils présentent une nappe phréatique plus ou moins considérable à une profondeur de deux (2) à trois (3) mètres favorisant la culture maraîchère tout au long des abords des Ouaddis et permettant à l'abreuvement des animaux et pour la consommation dans les ménages.

1.1.3. Les ressources naturelles

1.1.3.1. Sols

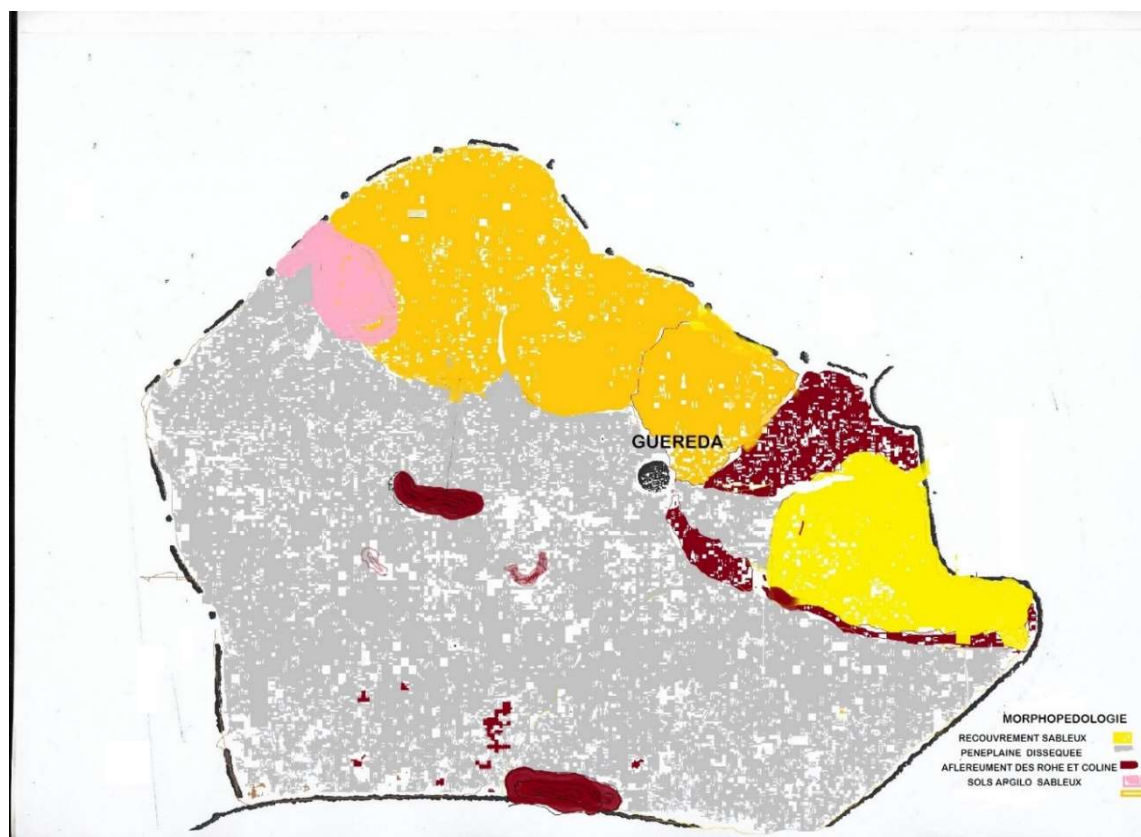
Les sols ont des textures et structures variables. Selon la section de l'ANADER de Dar-Tama les caractéristiques de ces sols sont de trois (3) types:

- De l'Est à l'Ouest et légèrement au centre du canton, les sols sablonneux favorables aux cultures pluviales (Mil, Arachide, haricot, sesame, sorgho) et aux pâturages.
- Tout au long des abords des ouaddis, les sols limoneux temporairement inondés sont favorables à la culture maraîchère pendant la sèche saison ;
- Du Nord vers le centre, les sols ferrugineux avec socles affleurant non favorables aux cultures, mais utilisés comme terres de pâturage .

Le milieu physique du canton Marassabré regorge d'énormes potentialités, les terres utiles pour toutes sortes de cultures. Mais elles sont confrontés à un problème d'érosion hydrique et éolienne qui arrache les éléments nutritifs du sol et appauvrissent le sol.

N.B : Les sols cultivables du canton sont fertiles pour l'agriculture mais nous constatons une baisse de productivité agricole qui est due au manque des intrants/equipements agricoles, des produits phytosanitaires contre les ennemis de culture, aux mauvaises techniques culturales, le manque de niveau d'encadrement techniques agricoles.

Carte1 : carte pédologique du département du Dar Tama



1.1.3.2. Végétation et Flore

La végétation est constituée des essences ligneuses diverses et variées. Elle est de formation steppique à dominance épineuses. On peut trouver Les légumineuses, les fruitiers les ombrageux et les buissons.

La végétation naturelle

Le canton regorge des potentialités importantes, des savanes arborées en ilots tout au long des ouaddis et des savanes clairsemés associées aux collines. Les essences arboricoles prédominantes sont : Acacia Albida, Acacia sénégalensis, Acacia Seyal Tamaranus Endica, Balanites Aegyptiaca « Alla, Djokhan, Shaba, guirli, angato Habil, Hamed et Kaya senegalensis (mouraye).

Végétation exotique (importé)

Les plantations des espèces exotiques dans le canton sont composées en majorité des arbres fruitiers destinés à la consommation au niveau de ménages. Ces plantes se trouvent aux alentours des habitations. Les espèces les plus utilisées sont : le Prosopis (sesabane), Picus (Djimezé). D'autres espèces exotiques sont plantées par quelques familles comme arbres ombrageux, et d'autres fruitiers dans les jardins comme : Azadirachta indica (neem) et, les manguiers, les goyaviers, les papayers, les citronniers etc...

N.B : Cette végétation éprouve un grand problème de déboisement des arbres par la population à travers la coupe abusive des bois verts pour diverses raisons : le bois de chauffe, la clôture des champs contre la divagation des animaux, la construction des maisons ou pour la vente.

Carte de végétation du Département.



1.1.3.3. Faune

Jadis, selon les témoignages le canton Marassabré dispose de ressources fauniques importantes telles que la gazelle, hyène, loup, antilope singe, lièvre, girafe, gorille, phacochère, buffle etc. Mais ces derniers sont incessamment menacés par conséquent la faune au niveau du canton est en état de disparition, faute de la déforestation causée par l'action de l'homme à travers le braconnage, la restriction des espaces pour la culture, le pâturage, le feu de brousse, les détonations des armes à feu. A cela s'ajoutent les effets néfastes des événements qu'a connus le pays ayant contribué à la décimation de certaines espèces fauniques. Toutes fois on y trouve aujourd'hui quelques espèces à savoir : le chacal, lièvre, varan, serpent, les singes, les canards, les écureuils, lapins et oiseaux.

1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique du canton

Etymologiquement Marassabré vient du mot en langue Arabe local « Maras - sabré » qui signifie « femme patiente ». Selon les témoignages des sages du canton Messieurs **BAHAR YAYA**, **KOURENE YAYA**, cette dénomination du canton illustre d'une dure épreuve qu'a connue une femme pendant la famine de 1950 (Ahal manirida), 1973 (Bagar Sougou,) 1984 (Oumi-nichila). La quasi-totalité de la communauté des villages environnants était parti à la recherche de quoi à subvenir à leur nourriture et de leurs survie dans des grandes villes, certains d'entre eux se sont restés jusqu'à présent au pays voisin le Soudan en vue d'amélioration leurs conditions des vies. Sabré est une femme d'ethnie Tama qui a résisté au moment difficile raison pour laquelle le canton est donné le nom de Marassabré.

Le canton Marassabré est très jeune, créé en 2004 par un décret présidentiel du 05 Avril 2004. Il est l'un de 20 cantons de Dar-Tama. C'est un canton qui était fusionné du canton Birack, Avec, la réforme administrative Tchadienne, ce territoire des regroupements des villages est devenu une entité administrative appelée canton. Les premiers occupants du canton sont les Tama, autochtones. Par des phénomènes de migration à la recherche des terres des cultures, pâturages et l'eau, le canton accueille aujourd'hui des ethnies supplémentaires à savoir les Gorane, le Zakhawa, Mumi qui viennent du Nord du Pays. Le canton Marassabré connaît jusqu'aujourd'hui un premier et seul chef de canton en l'occurrence Monsieur **SOULEYMANE HAMAT MOUSSA** installé en 2005 par un décret présidentiel N° 1922/PR/MAT/SG/DI/SCT/2004.

A cet effet, selon les récits historiques des Tama qui remontent depuis le 16ème siècle, ils sont venus du Nil Soudan mais suite à l'évènement marquant la famine appelée Amsadour de 1911 et ils se sont installés d'abord à Gnéré qui fut l'un de principal fief de l'ethnie Tama. Gnéré est un village habitait par divers clans de Tama parmi les plus nombreux TOAROUCK, MAROQUE, OROGOCK, MOBOU, FOKONOUCK, MAGATOUCK, KARAGOUCK, MADJONOUCK, etc. Progressivement, les principaux clans lançaient une offensive contre l'invasion de l'ethnie Arabe Guimir qui voulait annexer leur territoire.

1.2.2. Caractéristiques démographiques

Le canton Marassabré compte 35 villages avec une population totale estimée à **28 891** habitants donc plus des 58% des femmes (Source, selon le recensement AL 2020).

Les Tama constituent l'ethnie dominante dans le canton, suivie de Zakhawa, Gourane en plus de Mumi. Ces Communautés vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage qui sont les principales activités. L'élevage sédentaire est beaucoup pratiqué par la communauté autochtone malgré l'insuffisance des pâturages et des points d'eau permanents.

Tableau

N°	VILLAGE	Nombre des villages	Nombre de la population		Nombre d'enfant en âge scolaire	
			Femmes	Hommes	Filles	Garçons
1	WADIBARIT	207	701	403	841	520
2	ABOUHASSIL	185	712	400	670	463
3	WADIBARIT MIMI	75	165	85	175	115
4	WADIBARIT GOURANE	57	102	60	69	43
5	ADAR 1	70	70	33	60	53
6	ADAR 2	47	145	50	120	70
7	HABILIYE 1	145	210	165	280	250
8	DIDO	71	100	60	90	115
9	KOUL-ARAYE	65	125	90	120	90
10	KOULBOUS 1	66	70	50	70	41
11	KOULBOUS 2	45	75	40	65	45
12	KPULBOUS 3	37	65	25	55	40
13	WADI-YABSE	143	220	140	240	190

14	HIDJELIDJE TAMA	112	308	196	187	96
15	MABROUKA 1	14	30	20	25	25
16	MARASSABRE MUMI	45	95	60	140	165
17	MARKA	68	88	95	82	148
18	HIDJELIDJE ZAKHAWA	59	150	84	120	60
19	HABILEYE 3	42	107	95	48	50
20	DIDO ZAKHAWA	46	60	23	119	66
21	RIDJIL ASSAD	18	40	25	40	27
22	HAMOU	36	42	28	136	62
23	KADJANANG KABIR	430	990	615	1081	730
24	HABILIYE 2	38	101	38	82	53
25	MARASSABRE	553	814	675	1236	1123
26	KADJANANG SAKHAIR	357	774	527	769	430
27	HADJAR HATAP TAMA	220	220	196	716	596
28	NOURNONK	130	117	100	190	190
29	MABROUKA SAKHAIR	96	96	68	127	87
30	DJOURNAL HARO	152	143	123	377	424
31	NIMERE	80	207	133	195	103
32	BEL-LE	92	316	279	184	108
33	HAROUBA	69	198	111	115	82
34	HADJAR HATAP ZAKHAWA	49	119	97	125	209
35	BOUROUK NOUROUK	30	33	30	29	17
	Total	3949	7808	5219	8978	6886
	Totaux	28.891				

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

Le canton est dirigé par un chef de canton appelé **Malik**, assisté d'un **MAGDOUM**. Ce dernier est issu de la famille cantonale. Dans le palais du canton siègent des notables. Le chef de canton est chargé de prévenir et régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton et des voisins.

Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent au palais en présence des notables et des goumiers. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de MAGDOUM. Les goumiers sont des soldats qui se déplacent à dos de cheval et chargés de faire exécuter les décisions prises au palais cantonal.

Le canton est structuré en village où le type d'organisation se retrouve : les chefs de villages sont appelés des **IMAMS** qui travaillent en collaboration avec le MAGDOUM et avec les appuis de ses notables. Ils sont nommés par le chef de canton à travers une décision cantonale. Il existe des personnes qui gèrent la terre appelées « **WARNANG** ». Ces dernières sont désignées par la communauté du village avec l'approbation du Chef de canton.

L'habitat est de type traditionnel. Les maisons et les cases sont construites en terre battue dont le toit est couvert de pailles mais la quasi-totalité des maisons sont construites en paille




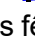
Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé « **BALOUNOU TARAK** » et d'une femme appelée « **IRING DOUD** ». Les deux sont nommés par le chef de canton en suivant plusieurs critères notamment la sagesse, la capacité de mobilisation, la notoriété, une bonne connaissance de la culture du canton. Ces deux organisations de la jeunesse sont généralement sollicitées pour des manifestations culturelles de fin de l'année après la récolte, des mariages, les fêtes traditionnelles et d'autres.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. Toutefois, il faut signaler la présence des personnes d'autres religions de passages le christianisme qui disposait une église dans le village de Koulbous.

La culture des Tama est basée sur les us, coutumes et les religions. On note l'existence des danses traditionnelles « **AL-KASS** », « **TESSA** », « **ARBA-A** », « **TEWELE** » lors des cérémonies à l'occasion des différentes fêtes, installation du chef de canton, etc .Il existe aussi d'autres danses dites « modernes » soudanaises, congolaises et tchadiennes

S'agissant, des cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser des grandes prières pour implorer Dieu en cas de catastrophes naturelles.

Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

-  La fête marquant la fin du mois de ramadan ;
-  La fête de la tabaski ou fête de mouton ;
-  La fête marquant la naissance du Prophète Mohamed ou Maouloud ;
-  La fête de naissance de Jésus christ célébré par les chrétiens.

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires et des retrouvailles. Plusieurs ressortissants du canton viennent d'ailleurs pour fêter en famille.

Mariage et la dot

Spécifiquement au cas de mariage et la dot dans le canton, le mariage commence par le choix opéré par le jeune homme ou par sa famille de l'épouse, Dans le 1er cas, le jeune homme surveille la fille dans tous ses mouvements et déplacements. Et le jour où il trouvera celle qui partagera sa vie, il va vers elle avec ses amis et lui annonce son amour et son intention de l'épouser. Si elle accepte, le jeune homme rentre informer sa famille et son père. Dans le cas où il ne rencontre pas son père, il fait recours à sa mère qui se charge de la mission d'informer et de convaincre le père. Dans le 2e cas, c'est la famille qui choisit l'épouse de leur fils. La famille pose comme condition de connaître la jeune fille et son rang social. Des divergences existent souvent entre le jeune homme et sa famille. Cette dernière peut accepter ou rejeter le choix de leur fils pour plusieurs raisons.

Ensuite si elle accepte, la famille du jeune homme demande officiellement la main de la jeune fille. Sa famille se concertent pour donner une réponse en s'appuyant sur de nombreux critères tels les origines du jeune homme, son rang familial et social. Après les négociations du mariage entre deux familles toute la famille de la jeune fille se réunit pour fixer la dot à payer. Cette dot est d'habitude sous forme d'animaux domestiques tels les vaches, les moutons, un peu d'argent, un peu de sucre, un ou deux rouleaux de tissu original ou traditionnel.

Le père de la fille reçoit une vache, sa mère une vache, la fille une vache, les moutons sont remis aux oncles paternels et maternels, le sucre est distribué aux voisins et aux habitants du village. L'argent et les tissus reviennent à la jeune fille.

La famille du jeune homme apprête tout ce qui a été demandé et détermine en accord avec la future belle-famille, la date de la célébration du mariage. La cérémonie commence par l'annonce de l'imam du village qui donne les détails sur les prétendants. Lors de la cérémonie le représentant de la famille du jeune homme demande trois fois la main de la jeune fille à son représentant. La dot est également précisée lors de la cérémonie. Après le mariage, la famille du jeune homme envoie à la belle-famille des cadeaux constitués de vêtements féminins, de chaussures, de jupes, du savon, de parfums, du sucre et du thé. Ensuite la case des époux est construite près de la case de la belle-mère avec des amis du jeune homme. La nuit du vendredi, comme la tradition le prescrit, le jeune homme connaîtra sa femme. Et très tôt le matin le jeune marié enverra à sa belle-mère du sucre, du thé et un peu d'argent pour signifier que sa fille avait gardé sa virginité jusqu'à cet instant. Ensuite une ou deux femmes viennent chercher le drap ou la natte sur lequel apparaît le sang de l'épouse. D'après la tradition, le jeune époux restera un, deux ou trois ans auprès de sa belle-mère. Cela permettra à sa belle-famille de mieux le connaître d'apprécier son courage, sa générosité. Cela lui permettra de les aider dans les travaux agricoles ou d'élevage. Après cette période, le jeune marié retourne auprès de sa famille avec sa femme. La coopération entre les villages voisins existe depuis longtemps. Ils sont unis par des liens familiaux (parenté, mariages). Certains villages sont d'ailleurs formés de familles dont les arrière-grands-parents sont venus des villages proches à la recherche de terres fertiles.

N.B : Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues à la non maturité des organes génitaux des jeunes filles, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

Les rapports des groupes sociaux

Les rapports sociaux entre les différents groupes sont de bons traits. Les activités culturelles dans la zone sont constituées des cérémonies de funérailles, de mariages, de circoncision, d'invitation (Azouma).

Le rôle et la place des jeunes, des femmes et des vieux.

Les vieux sont à la mosquée tout le temps sauf les heures de sommeil, pour implorer Dieu pour la paix de leurs fils qui sont en dehors du village et en même temps ceux qui sont au village. Ils contribuent moralement lors du règlement de conflits entre les familles dans les villages.

Le rôle des jeunes est d'aller chercher de la fortune en faisant l'exode rural soit d'aller en dehors de la zone pour apprendre le Saint Coran. Par contre les jeunes qui sont dans le village ont pour principales activités l'abreuvement des animaux et la recherche des herbes pour l'alimentation des animaux (chevaux, chameaux, vaches, etc). Aussi, ils s'occupent sous la direction de leur chef de la mobilisation en cas des activités culturelles, juridiques et des cérémonies de mariage. Ces jeunes qui jouent un rôle très important dans la société sont faiblement scolarisés. Ils composent la tranche d'âge les plus importants de la population. Cela constitue un atout important pour le développement du canton. Mais, cette jeunesse est soumise à un exode rural massif pendant la saison sèche privant ainsi le canton de ses bras valides pendant une bonne période de l'année. L'exode rural est un phénomène que vivent régulièrement les jeunes du canton ; ils partent pendant la saison sèche, vers les centres urbains à l'intérieur du pays pour les uns, à l'extérieur vers les villes frontalières du Soudan pour les autres, à la recherche de l'emploi.

En outre, avec la découverte de gisements de mines d'or dans la localité de Kouri-Boguidi. Le flux migratoire a relativement augmenté réduisant ainsi sensiblement les bras valides et constituant de ce fait de manque à gagner pour l'économie locale.

Les femmes font les ménages, s'occupent de l'éducation des enfants. Elles pratiquent aussi les cultures maraichères, l'élevage des petits ruminants. Certaines d'entre elles tressent aussi les nattes, les paniers, l'éventail, etc. Dans le canton, les femmes jouent un rôle très important au sein de la communauté, mais elles subissent toutes de nombreuses formes de souffrances, certaines sont abandonnées par leur maris pendant des années malgré tout, elles pratiquent l'agriculture et l'élevage des petits ruminants (grâce à quelques têtes de bétail que leurs parents ont remis lors de mariage) pour subvenir aux besoins de leurs ménages

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi que les chefs de village et les « WARANG » chefs des terres restent les principaux responsables de la gestion du terroir.

1.2.4. Organisations modernes

Le niveau de structuration et d'organisation des populations du canton est relativement faible. On note quelques organisations paysannes, essentiellement représentées par les groupements villageois de développement, qui existent et mènent rarement des activités économiques. Elles sont créées dans le but de bénéficier des appuis qui leur sont offertes par les intervenants (SECADEV, IAS).

Leur nombre dans le canton est autour de **16 groupements** et qui exercent dans le domaine agricole (maraichage essentiellement), commercial (AGR des femmes).

Elles se caractérisent en général :

- Une faible représentativité/légitimité des membres ;
- Une absence de procédures démocratiques, aptitude à rendre compte à leurs membres et l'inexistence des textes de base ;
- Les documents de reconnaissance officielle ;
- La non application des textes en vigueur ;
- Le non-respect des procédures de création de groupement ;
- Un déficit de communication entre les membres et les responsables ;
- Une mauvaise gestion financière ;
- Une faible connaissance des techniques de la gestion de leurs activités ;
- L'absence d'une finalité noble pouvant contribuer au développement du canton.

Parmi ces organisations il y en a qui mènent des activités orientées particulièrement vers le social et pour cela les membres font des cotisations mensuelles. La finalité des ressources financières

mobilisées est de répondre aux obligations sociales de leurs membres (décès, mariages, baptême).

Tableau : Les Organisations paysannes du canton

N°	Nom de l'Organisation	Date de création	Type d'organisation			Reconnue		Domaine d'activités
			Mixte	Femme	Homme	Non	Oui	
1	AL-MOUNAWARA	2011	X				x	Agriculture
2	GAG	2013	X				X	Agro-pastoral
3	ALKHADRA	2007		X		X		Agro-pastoral
4	RAOUDA	2005	X			X		Agricole
5	SALAMA	2015	X				X	Agricole
6	KADAMOULA	2012	X				X	Agricole
7	BANDAR	2000	X				X	Agricole
8	ALWARDA	2008	X			X		Agricole
9	AL-MOUSTAGBAL	2007			X		X	Coopératif
10	ALZOUHOUR	2017		X			X	Agricole
11	007	2005	X				X	Agricole
12	ALHILAL	2016	X				X	Agricole
13	MOUSATGABAL	2018	X				X	Agricole
14	AL-WIHDA	2019	X				X	Agro-pastoral
15	AL-TAKHADOUM	2007	X				X	Agro-pastoral
16	HAYA SALAM	2006		X		X		Agro-pastoral

Le Comité Cantonal de Développement (CCD)

En l'absence d'un conseil élu, le CCD est mis en place au niveau du Canton. Il est le noyau central de l'organe dirigeant de l'ADC. Il est chargé de :

- organiser le processus de planification locale, avec le chef de canton ;
- garantir la qualité du PDL ;
- soutenir le PDL devant le CDA, en vue de son approbation ;
- appuyer les promoteurs de projets inscrits au PDL ;
- présenter les microprojets des PDL pour financement aux potentiels bailleurs ;
- mettre en œuvre le PDL et assurer le suivi-évaluation.

Le CCD est la structure de référence pour la coordination des actions de développement local. Sa mission est également d'appuyer les actions et les projets inscrits dans le PDL

Ainsi, le CCD assure la promotion et le développement local. Il est responsable des décisions en matière de planification, de programmation, de financement des investissements.

Le CCD dont les membres sont élus en AGC pour un mandat de 4 ans renouvelable (règlement intérieur), est placé sous la coordination du Bureau Exécutif de l'ADC (le Chef de canton est le Conseiller du CCD). Le respect de la parité homme-femme est recommandé dans la mesure du possible en tenant compte des réalités locales

1.2.5. Les intervenants

On note les interventions des ONG humanitaires et de développement dans le canton.

Les ONG	Année d'intervention	Domaine d'intervention
PAM		La prise en charge de la nutrition dans l'UNS.
Coopération Suisse		Aménagement de voie de communication entre, Construction des puits à ciel ouvert
Banque Islamique		Construction des ouvrages hydrauliques tels que : puits et muni-château
CARE	2020-2025	Appui en santé-nutrition
SECADEV		Mobilisation de la communauté contre la malnutrition
BCI/AL-TAKHADOUM	2020-2020	Elaboration des PDL.

IAS (International Aid Service)	2019 - 2020	Installation des ouvrages hydrauliques, formation des CGPE (comités de gestion des points d'eau) et sensibilisation sur l'ATPC (Assainissement Total Piloté par la Communauté)
PASTOR		Construction d'un parc de vaccination et un puits pastoral
SECADEV	2020-2025	Mise en place des structures de gestion sanitaire (COSAN/COGES)

1.2.6. Les infrastructures

Le canton Marassabré dispose d'un certain nombre d'infrastructures éducatives dont certains sont en dure et les autres sont en paille. Ces écoles connaissent des problèmes dans leur fonctionnement à cause d'insuffisance d'enseignants et le refus des parents à envoyer leurs enfants à l'école. On note, la présence d'un Collège d'Enseignement Général CEG à Koulbous avec un seul professeur certifié dans le canton. D'une manière générale la localité compte un bon nombre important d'enfants en l'âge scolaire qui ne fréquentent pas à cause d'insuffisance d'écoles pour certains villages et de la méconnaissance de l'utilité de l'école par les parents pour d'autres.

Infrastructures socio-éducatives existantes dans le canton

Nom du village	Type d'école	Etat de fonctionnement	Matériaux de construction	Bailleur	Observation
MARASSABRE	Communautaire	Non	Paille		
ABOU-ASSIL	Officielle	Oui	En dur	UE. 8 ^{ème} FED	
	Communautaire	OUI	En paille	Communautaire	
OUADDI-BARIT	Officielle	OUI	En dur	Coopération-Suisse	
HABILIYE	Communautaire	Non	En paille		
MARKA	Communautaire	Non	En paille		
HIDJELIDJE	Communautaire	Oui	En Paille		
MABROUKA 1	Communautaire	Non	En paille		
BEL-LE	Communautaire	Non	En Paille		
NIMERE	Communautaire	Non	En paille		
HAROUBA	Communautaire	Non	En paille		
IDAL-LABANE	Officielle	Oui	En dur	Coopération Suisse	
KOULBOUS	Officielle	OUI	En dur	Etat	
	CEG	Oui	En dur	Etat	
BOURENE	Communautaire	Oui	En paille		
MABROUKA 2	Communautaire	Oui	En paille		

Infrastructures socio-sanitaire

En ce qui concerne la santé, On note l'existence des infrastructures sanitaires, car dans tout le canton nous dénombrons trois centres de santé fonctionnels, un actuellement géré par des militaires forces mixtes. Selon les sources du Responsable du centre de santé, le canton enregistre des taux élevés de mortalité néonatale, de morbidité, de mortalité infantile et maternelle. A titre indicatif, une femme sur quatre meurt en accouchant. Par conséquent, Les accouchements se font à domicile avec l'aide des matrones traditionnelles qui ne sont pas formées. Le plus souvent ses sont les accouchements difficiles qui sont envoyés vers les centres de santé. Il faut aussi souligner un faible taux de fréquentation des centres sanitaires par les communautés locales. Il y a un faible de la prise de conscience de la communauté à fréquenter les centres de santé. Les maladies récurrentes, sont : le paludisme, la dysenterie, la fièvre typhoïde et des cas de rougeole, etc.... Il faut noter qu'il y a insuffisance du personnel dans le centre de santé dont un infirmier formé et une matrone.

En outre, il existe des unités nutritionnelles dans le centre de santé de Marassabré à savoir Unité Nutritionnelle Supplémentaire (UNS), Unité Nutritionnelle Ambulatoire (UNA). Ces Unités Nutritionnelles s'occupent de la prise en charge de la nutrition des enfants.

La question d'hygiène et assainissement se posent énormément dans le canton. Les communautés sont victimes des nombreuses maladies. Ces maladies sont sources de consommation des eaux non potables.

Infrastructures socio sanitaires existantes

Nom du village	Bailleur	Nombre d'infirmiers	Matériaux construits
Marassabré	Banque Islamique	01	En dur
Abou-Assil	8 ^{ème} FED	01	En dur mais inachevé
Koulbous	Etat	Un militaire en service	En dur

L'hydraulique.

Pour ce qui est de l'hydraulique villageoise et pastorale, il existe des infrastructures hydrauliques modernes (puits) et pompes manuelles mais un nombre insuffisant au total nous comptons : deux (2) puits à ciel ouvert à Koulbous, une pompe manuelle en panne et un muni-château d'eau au chef-lieu du canton. Ce qui donne un très faible ratio de satisfaction en eau potable à la communauté du canton.

Pour ce qui est du bétail, il n'existe aucun puits pastoral, ni mare bien aménagés ni rivières permanente. Le problème d'eau potable se pose avec acuité dans le canton.

Nom du village	Bailleur	Nombre des ouvrages hydrauliques	Etat	Matériaux de construction
Marassabré	ONG IAS	Mini-château	Fonctionnel	En plastique
	UNICEF	Pompe manuelle	En panne	Super structure
Koulbous	Banque Islamique	2 puits à ciel ouvert	Fonctionnel	

Le transport :

Les moyens les plus utilisés pour le transport des produits locaux vers les marchés hebdomadaires ou vers le grand centre (Birak, Guéréda, Iriba, Soudan) sont les charrettes tractées par les chevaux. Ces moyens sont aussi utilisés pour évacuer les malades vers les centres de soins. L'âne est aussi très utilisé pour le transport de fagot et de l'eau. L'enclavement de plusieurs villages et zones du canton reste un problème important à résoudre pour permettre une meilleure circulation des personnes et des biens. Cela passe donc par l'aménagement des pistes rurales et la modernisation des moyens de transport.

1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

Les revenus des populations du canton Marassabré reposent essentiellement sur les produits de l'agriculture et de l'élevage. Les activités artisanales et cueillettes sont faiblement développées dans le canton. Les activités commerciales sont diverses et se limitent à la commercialisation du bétail et ses sous-produits et des produits agricoles. Les revenus des femmes proviennent de la vente des produits agricoles (les cultures maraichères et les cultures des rentes). La vente de bétail dans les marchés hebdomadaires se fait à une amplitude faible. La plupart des jeunes (bras valides) partent à l'exode rural pour la recherche du travail dans des grandes villes et certains d'entre eux à la recherche de l'or.

1.3.1. Agriculture

L'agriculture est l'activité principale de la communauté et constitue la mamelle de l'économie du canton car plus de 80% de la communauté active travaille dans ce secteur. Elle est de type traditionnel et attelée motorisée puisqu'elle est pratiquée avec les outils rudimentaires comme la houe, la hache, le dabas avec la charrue et le tracteur pour les plus nantis.

Les différents types de cultures pratiquées dans le canton sont :

La culture vivrière qui est dominante et la culture de rente qui est sources de revenu financier.

- La culture vivrière comprend la production des produits qui sont utilisés comme denrées alimentaires tels que : le mil, le sorgho, l'arachide, le Niébé etc. Les produits de ces cultures sont stockés dans des sacs et des greniers et lesquels sont souvent exposés aux insectes et à la mauvaise gestion des récoltes par manque de structure adéquate de stockage, et une grande partie de ces récoltes est consommée au sein des ménages.
- Les cultures de rentes sont les produits tels que : le sésame, l'arachide, la pastèque, piment,

La tomate poivron, ail, oignon, carotte, Choux, courge la patate, etc.

Ces cultures sont destinées à la vente pour acheter des produits de première nécessité.

Le calendrier agricole dans le canton se résume comme suit :

Activités agricoles	Période
Défrichage	Avril – Mai
Labours	Mai - Juin
Semis	Juin – Juillet
Sarclages	Juillet – Aout
Récolte	Septembre – Octobre
Battage et stockage	Novembre - Décembre

Les opportunités pour le maraichage existent mais, la production maraichère est très réduite pour des raisons diverses à savoir le manque d'initiative et le faible niveau d'encadrement technique des producteurs, l'insuffisance des équipements/intrants maraichers, le conflit éleveurs-agriculteurs etc.

Dans le domaine de l'arboriculture fruitière, les efforts sont en train d'être faits tout au long des ouaddis, mais avec beaucoup d'inquiétude car la population était plusieurs fois victimes de dévastation des jeunes plants par le bétail.

N.B. : Le canton Marassabré est une zone par excellence favorable à l'agriculture et à l'élevage mais l'insuffisance des matériels/Intrants agricoles, les ennemies de cultures (oiseaux, chenille, etc.), le manque des points d'eau, et l'insuffisance de techniques de production agricole et le problème marquant est la dévastation des cultures par le bétail, sont des difficultés dans ce secteur.

Tableau : Atouts, faiblesses, opportunités et menaces du domaine agricole

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ○ Disponibilité d'une main d'œuvre jeune et active ; ○ Existence des terres cultivables en quantité et qualité ; ○ Pluviométrie moyenne pour le développement végétatif des céréales (sorgho et mil) ; ○ Existence des ouaddis pour les cultures maraichères. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible niveau d'accès aux intrants et matériel agricoles ; ○ Absence des structures des micro- finance pour soutenir les agriculteurs ; ○ Analphabétisme et faible représentativité des organisations des producteurs ; ○ Faible niveau d'encadrement des producteurs en technique de production (personnel d'encadrement déficitaire) ; ○ Insuffisance de programme de formation continue des producteurs ; ○ Faible niveau de suivi de la production agricole par les services techniques (ANADER) ; ○ Mauvais état des pistes d'accès aux zones de production en saison des pluies ; ○ Insuffisance des infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles et maraichers ; ○ Manque de diversification des cultures ; ○ Manque des infrastructures hydro- agricoles ; ○ Manque des pièces de rechange pour les tracteurs.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence de quelques ONG de développement ; ○ Mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs à prix abordable ; ○ Présence des sites potentiels tout au long des ouaddis pour la possibilité des cultures maraichères ; 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Forte pression d'érosion hydrique et éolienne ; ○ Fortes pressions des ennemis de cultures (oiseaux, sautereaux, rongeurs etc.) ; ○ Le changement climatique ; ○ Résurgence des conflits agriculteurs-éleveurs ; ○ Diminution progressive de la pluviométrie d'année en année ; ○ Appauvrissement des sols cultivables ; ○ Apparition de quelques mauvaises herbes.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Existence de plusieurs marchés animés environnants (Tiné, Birak, Guéréda Minekéreteetc... ; ○ Possibilité de diversification des cultures ; ○ Présence des fumures organiques 	
---	--

1.3.2. Élevage

L'élevage occupe une place importante parmi les activités économique du canton. Il est une source de revenu capital dans la zone. Selon le chef-secteur vétérinaire du Dar Tama, le canton occupe le 9^{ème} rang sur les 20 cantons du département. Ce secteur connaît beaucoup de problèmes qui influencent très négativement sur la production animale. Il s'agit des nombreuses épidémies et maladies en particulier chez les bovins (Source Secteur Elevage de Dar-Tama).

- le charbon bactériodie,
- le charbon symptomatique,
- la fièvre aphteuse,
- la péripneumonie,
- la pasteurellose,
- la tuberculose bovine et la parasitose....

Pour les petits ruminants

Il s'agit des maladies telles que :

- la peste caprine et ovine,
- charbon bactériodie,
- clavelée ;
- pasteurellose ;
- maladie parasitaire ;
- etc...

Chez les volailles, il faut noter la maladie de New Castle, gumboro, choléra aviaire et maladie gastro-intestinale.

Malheureusement, l'accès difficile aux produits vétérinaires, l'insuffisance de personnel qualifié (un seul chef de poste vétérinaire). Aussi l'indisponibilité en infrastructure pastorale à savoir les parcs de vaccination, les pharmacies vétérinaires ne permet pas de juguler les problèmes dont souffre le secteur de l'élevage. Le cheptel dans le canton de Marassabré est marqué par :

L'Elevage des bovins

- L'élevage des bovins est de type sédentaire extensif. Les éleveurs sédentaires sont composés des personnes se trouvant dans des endroits fixes et qui font de l'élevage une activité principale ou qu'ils le rattachent à l'agriculture.

L'élevage des petits ruminants

- L'élevage des petits ruminants occupe une place importante dans les ménages. Il permet de subvenir aux besoins les plus courants de la famille.

L'Elevage de la volaille

- Pratiqué par la majorité des ménages dans le canton, l'élevage des volailles constitue une source de revenu la plus courante des familles. Cependant, les dispositions sont très peu prises en ce qui concerne la vaccination préventive contre la maladie de New Castle qui est une cause principale de décimation des volailles dans le canton.

Tableau : Atouts, faiblesses, opportunités et menaces du domaine élevage

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ○ Cheptel important, diversifié et adapté au milieu (Bonnes races) ○ Disponibilité d'un important potentiel en ressources pastorales (pâturages abondants), ○ Disponibilité des résidus de récoltes) ; - Existence d'un savoir- 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Faible taux de vaccination ; ○ Modes d'élevage majoritairement traditionnels ○ Effectifs du cheptel élevé ○ Insuffisance des infrastructures sanitaires et manque des infrastructures hydrauliques pastorales (marres et puits pastoraux) ;

faire local en matière de conduite de l'élevage	<ul style="list-style-type: none"> ○ Inexistence des infrastructures de transformation de la viande, du lait et d'autres sous-produits ; ○ Inexistence des pharmacies villageoises.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ○ Présence des ONG et Projets de développement ; ○ Présence d'une zone de pâturage ; ○ Présence des nombreux ouaddis 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Persistance des maladies infectieuses et parasitaires ; ○ Dégradation des ressources naturelles affectant les bases de l'alimentation du bétail ; ○ Rétrécissement continu de l'espace pastoral ; ○ Multiplication des situations conflictuelles liées à l'accès aux ressources naturelles ; ○ Non balisage des axes de transhumance le manque des couloirs de transhumance.

1.3.3. Pêche

L'activité de la pêche ne se pratique pas dans le canton puisqu'il ne dispose pas de fleuve ni rivière.

1.3.4 Commerce

Les activités commerciales sont diverses et se limitent principalement à la commercialisation du bétail et les produits agricoles. A cela s'ajoutent les produits d'artisanat et de cueillette ainsi la monnaie d'échange franc CFA à celle de Djineh soudanais. Le canton Marassabré est favorable aux activités commerciales à cause de ses marchés hebdomadaires dans les principaux villages du canton. Il y a aussi un nombre important des commerçants détaillants qui importent dont la quasi-totalité les produits de première nécessité du Soudan. Les commerçants grossistes qui ravitaillent les détaillants sont généralement confrontés au problème de l'enclavement, des taxes douanières et par manque des infrastructures de micro-crédits. L'impraticabilité des pistes rurales est aussi une difficulté réelle car certains marchés hebdomadaires sont inaccessibles pendant la saison de pluie et cela bloque généralement les activités. Le canton ne dispose trois marchés :

Tableau : les marchés locaux

Marché local	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Marassabré			GM				
Koulbous		GM		GM			
Mabrouka	PM				GM		
Minekéréte				GM			

GM : Grand marché **PM** : Petit marché

1.3.5 Artisanat

1.3.5 Artisanat

L'artisanat n'est pas bien développé dans le canton. La Communauté minimise l'activité du fait du poids de la tradition qui la considère comme une activité marginale. Toutes fois, Les activités artisanales sont de trois (03) catégories :

- La première catégorie c'est la forge qui s'occupe de la fabrication des outils rudimentaires agricoles (houes, dabas, haches, coupe-coupe etc.) mais aussi la houe, la sagaie, la flèche... Les forgerons jouent un rôle très important dans la vie économique du canton car grâce à eux, l'agriculture est pratiquée.
- La deuxième catégorie des artisans comprend les tresseurs des nattes, les paniers, des éventails etc.
- La troisième catégorie c'est les maçonneries et les menuiseries dont la plupart d'entre eux ont appris le métier dans le tas et les services prêtés par ceux-ci manquent de qualité. A ceux-là s'ajoute la poterie pratiquée par les femmes. Il y a aussi la présence très importante des couturiers et des sculpteurs qui sculptent les pilons, les mortiers, les manches de houes et des haches. La cordonnerie est exercée aussi par des familles

spécifiques. Les pratiquants fabriquent à base de la peau de mouton des couvertures, des chaussures, des sacs, des ornements de cheval
En outre, l'absence de centre de formation professionnelle et des infrastructures des micro-crédits ne leur permettent pas d'améliorer les qualités de leur prestation de service.

1.3.6 Autres activités : La cueillette

La cueillette est pratiquée par la communauté pour sa subsistance. Elle concerne toutes les parties des plantes telles que les fruits, les feuilles, les tubercules, les fleurs... qui servent à l'alimentation et autres usages. La plupart de ces produits sont autoconsommés. Plusieurs espèces ligneuses existant dans la zone peuvent être exploitées pour des multiples usages domestiques voire commerciaux à l'exemple de la gomme arabique dont l'extraction de la gomme constitue une activité génératrice de revenu importante. Ainsi l'exploitation et la transformation des produits forestiers non ligneux pourraient constituer une filière lucrative si et seulement si un appui conséquent est apporté aux exploitants. Les produits usuels de la cueillette les plus rencontrés dans la zone sont : la gomme arabique, les fruits du savonnier, le tamarin, le jujube, gréwias/spetc.

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atout	Solutions
1 - Faible production et productivité agricole	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des espaces cultivés et cultivables ; - Erosion hydrique et éolienne ; - Mauvaise répartition pluviométrique ; - Diminution de la fertilité des sols ; - Surexploitation des terres cultivables ; - Faible encadrement des producteurs sur les techniques culturales ; - Faible techniques de production et matériels agricoles ; - Présence des ennemis des cultures ; - Insuffisance des semences améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité alimentaire et nutritionnelle - Famine - Pauvreté - Exode rurale des bras valides. - Faible production agricole ; - Rétrécissement des champs ; - Insuffisance des parcelles maraichères... 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des terres cultivables ; - Présence des mains d'œuvres valides, - Existence des services de l'Etat (ANADER) et ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des abords des ouaddis par la construction des ouvrages hydro-agricoles (série des seuils d'épandages) - Formation des producteurs sur les techniques des défenses-restaurations des sols (DRS) et conservations des eaux des surfaces (CES) ; - Sensibilisation de la population sur les techniques des rotations des cultures ; - Revalorisation des fumures organiques pour amender les sols et les engrais minéraux ; - Initiation des champs écoles paysannes (CEP) ; - Formation des producteurs sur les itinéraires techniques agricoles ; - Formation des producteurs sur les techniques de traitement bio-pesticide ; - Promouvoir les semences précoces ; - Construction d'une boutique d'intrants agricole et des produits phytosanitaires.
2-La production agricole ne couvre pas les besoins des ménages		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation spontanée des besoins des ménages ; - Faible revenus des ménages ; - Insuffisance des AGR ; - Mauvaise gestion des récoltes ; - Destruction des récoltes par le bétail et des insectes rongeurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - La cherté vie ; - Rupture des stocks de céréale en période de soudure ; - Cycle infernal de vulnérabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des zones de production agricole ; - Existence des marchés ; - Existence des OP... 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les activités AGR ; - Entreprendre la construction des structures de stockage des produits agricoles. - Formation des producteurs sur les techniques de conservation et d'entrepôts ; - Appui en intrant et équipement pour l'agriculture ; - Formation des producteurs sur la technique de production, transformation et conservation des produits agricoles.

3-Persistance et récurrence des maladies du bétail et de la volaille	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture vaccinale des animaux ; - Insuffisance d'agents vétérinaires - Insuffisance des produits vétérinaires de qualité ; - Insuffisance de contrôle des viandes dans les marchés ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du cheptel, - Baisse de la production pastorale ; - Amaigrissement ; - Baisse du prix d'achat des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence du cheptel - Existence des services vétérinaires - Existences d'eau et du pâturage par endroit 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du personnel vétérinaire qualifié ; - Formation et équipement des axillaires d'élevages ; - Création et équipement des pharmacies boutique d'intrants vétérinaires - Sensibilisation des éleveurs sur le traitement curatif et préventif ; - Assuré la couverture vaccinale des animaux...
4-Insuffisance de pâturage.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Avancée du désert par le phénomène d'ordre naturel et anthropique ; - Surpâturage ; - Insuffisance des aliments complémentaires ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du cheptel, - Grands déplacements à la recherche du pâturage ; - Conflits agriculteurs-éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence du bétail - Existence du pâturage par endroit ; - Nappe phréatique peu profonde 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les éleveurs pour une utilisation durable des zones des pâturages et sur le danger du surpâturage ; - Promotion des cultures fourragères ; - Sensibilisation o la lutte contre les conflits agropastoraux ; - Aménager les aires d'abattage des animaux et la place de la vente des viandes...
5-Difficultés d'abreuver les animaux	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de la pluviométrie ; - Tarsissement des cours d'eaux ; - Manque des puits pastoraux et marres... 	<ul style="list-style-type: none"> - conflits éleveurs autour des points d'eau ; - amaigrissement ; - mortalité des animaux... 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer auprès des autorités du domaine et autres partenaires à la réalisation des ouvrages pastoraux ; - Sensibiliser les éleveurs sur la gestion des points d'eaux ; - Sensibilisation sur la cohabitation pacifique et à la cohésion sociale des éleveurs...

2.3.1 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible production et productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des terres cultivables ; - Existence des services techniques (ANADER) et des ONG - Disponibilité des fumures organiques. - Présence des matériaux de construction ; Abords des ouaddis propices à la culture maraichère ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la production agricole tout en appuyant les producteurs par les formations ; - Entreprendre des actions de défense et restauration du sol et la Conservation des eaux de surface ; - Promouvoir l'intensification et la diversification des cultures 	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les abords des ouaddis par la construction des ouvrages hydro agricoles - Former les producteurs sur les techniques des défenses-restaurations des sols (DRS) et conservations des eaux des surfaces (CES) ; - Sensibiliser la population sur les techniques des rotations des cultures ; - Revaloriser les fumures organiques pour amender les sols ; - Initier les Champs écoles paysannes (CEP) ; - Former les producteurs sur les itinéraires techniques agricoles ; - Entreprendre des actions sur les techniques de traitement bio-pesticide et promouvoir les semences précoces ; - Construire une boutique d'intrants agricoles.
La production agricole ne couvre pas les besoins des ménages		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les AGR tout en assurant la formation des promoteurs ; - Diversification des cultures à travers l'acquisition des équipements/intrants ; - Initier et mobiliser les ressources pour les unités de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des sites d'exploitations maraichère ; - Initier les producteurs ou productrices dans l'octroi des crédits agricoles et mettre sur place des comités de surveillance des zones de pâturage - Former les producteurs en techniques de transformation, commercialisation et conservation des produits agricole etc...; - Entreprendre la construction des structures de stockage ; - Formation des producteurs sur les techniques de conservation et d'entrepôtsages ;
Persistance et récurrence des maladies du bétail et de la volaille	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des zones de production maraichère ; - Existence des marchés ; - Existence des organisations faitières 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la santé animale et à l'accès à l'eau et au pâturage ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux soins des animaux avec des produits vétérinaires de qualité ; - Former et équiper les auxiliaires d'élevage en kits vétérinaires ; - Sensibiliser les éleveurs sur les traitements préventifs et curatifs et renforcement du personnel vétérinaire qualifié ; - Création et équipement des pharmacies vétérinaires villageoises.
Insuffisance de pâturage et d'eau pour d'abreuver les animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services vétérinaires et du pâturage ; - Nappe phréatique peu profonde 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les aliments complémentaires au bétail tout en conservant l'élevage intensif ; - Aménagement des ouvrages pour hydro pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les éleveurs sur la technique des cultures fourragères ; - Entreprendre des actions d'approvisionnement en aliments complémentaires et construire des puits pastoraux et sensibiliser les éleveurs sur la gestion durable des puits pastoraux ; - Promouvoir la cohésion sociale et la cohabitation pacifique des éleveurs....

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Dégradation progressive des Ecosystèmes	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression démographique ; - la coupe abusive des arbres, le feu de brousse, détention armes à feu et braconnage ; - Surpâturage ; - Erosion hydrique et éolienne - Méconnaissance de la loi N° 14 ; - Baisse brusque de la nappe phréatique due aux changements climatiques ; - Taxe illégales par les agents des eaux et forêts... 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation progressive des espaces cultivés et cultivables, - Désertification - Réchauffement climatique - Faible pluviométrie ; - Faible productivité agropastorale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ressources végétales et quelques ressources fauniques ; - Présence des potentiels ouaddis ; - Existence du service des eaux et forêts... 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement ; - Formation sur les techniques de construction des foyers améliorés en banco et métallique ; - Vulgarisation des foyers améliorés ; - Vulgarisation de la loi N°14 en langue locale ; - Lutter contre le braconnage ;Sensibilisation sur la mise en défens à travers la haie vive pour protéger les zones des cultures ; - Création des sites et formation de comités sur la production des pépinières. - Sensibilisation de la population contre le feu de brousse et la coupe abusive des arbres ; - Lutter contre les taxes illégales des eaux et forêts ; - Créer des comités de gestion dans les villages pour la protection de l'environnement ; - Sensibilise la population à lutter contre les feux de brousse.

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	- Orientation prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans
Dégradation progressive des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ressources végétales et quelques ressources fauniques ; - Présence des potentiels ouaddis ; - Existence du service des eaux et forêts... 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre un mécanisme de protection, de gestion durable, concertée et de valorisation des ressources naturelles ; - Entreprendre des actions de reboisement en plantant des arbres ; - Entreprendre des actions de sensibilisation sur la loi N°14 du 2008 régissant la gestion de la faune et de flore. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement ; - Formation sur les techniques de construction des foyers améliorés ; - Vulgarisation des foyers améliorés ; - Vulgarisation de la loi N°14 en langue locale ; - Lutter contre le braconnage ; Sensibilisation sur la mise en défens à travers la haie vive pour protéger les zones des cultures ; - Création des sites et formation de comités sur la production des pépinières. - Sensibilisation de la population contre le feu de brousse et la coupe abusive des arbres ; - Lutter contre les taxes illégales des eaux et forêts.

2.3. ECONOMIE (COMMERCE, CREDIT-EPARGNE, PISTES, ARTISANAT, TRANSPORT, INDUSTRIES, ...)

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Faible revenus des ménages	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des besoins des ménages ; - Faible rendement agropastoral ; - Faible technique des producteurs sur la transformation, conservation et commercialisation des produits agropastoraux ; - Insuffisance des intrants et équipements agropastoraux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rupture des stocks de céréale en période de soudure ; - Vulnérabilité des ménages ; - Surcharges des travaux ménagers des femmes ; - Exode rural des jeunes valides 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ouaddis favorisant les cultures agricoles ; - Existence des marchés et des commerçant (e)s - Existences des produits agropastoraux... 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGR ; - construction des structures de stockage et formation en gestion des récoltes ; - Appui en intrants et équipement agropastoraux ; - Formation des producteurs maraichers sur la technique de transformation, conservation et commercialisations des produits agricoles ; - Construction des structures de la micro-finance pour accéder aux crédits. - Formation sur l'entrepreneuriat.
2-Difficultés d'écoulement des produits agricoles		<ul style="list-style-type: none"> - Impraticabilités des pistes en saison des pluies - Insuffisance des moyens de transport - Eloignement des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Mévente - Perte des produits - Prix dérisoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des pistes rurales et des matériaux d'aménagement des pistes ; - Existence des bras-valides 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions d'écoulement des produits agricoles ; - Aménagements des pistes ruraux...
3-Manque des structures des micro-finances pour avoir accès au crédit.	Tout le canon	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'initiatives d'organisation adéquate en la matière - Manque des structures d'appui (Caisses d'épargnes – crédits autogérées) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrepreneuriat local peu développé conduisant à l'exode des bras valides 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des potentialités économiques ; - Existence des groupements à vocation agropastorales ; - Existence des commerçant(e)s. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la création des structures de la micro-finance pour accéder aux crédits agricoles ; - Construction des structures de micro finance ; - Formation sur l'entrepreneuriat ; - Formation sur la diversification des AGR...

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible revenus des ménages	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ouaddis favorisant les cultures agropastorales ; - Existence des marchés, - Existence des femmes commerçantes ; - Existence des produits agropastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les revenus des ménages tout en assurant les productivités agropastorales 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des AGR ; - construction des structures de stockage et formation en gestion des récoltes ; - Appui en intrants et équipement agropastoraux ; - Formation des producteurs maraichers sur la technique de transformation, conservation et commercialisations des produits agricoles ; - Construction des structures de la micro-finance pour accéder aux crédits et la formation sur l'entrepreneuriat.
Difficultés d'écoulement des produits agricoles en saison pluvieuse.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des pistes rurales ; - Existence des matériaux d'aménagement des pistes rurales ; - Existence des bras-valides 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'écoulement des produits agricoles en toute saison 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'écoulement des produits agricoles en toute saison
Manque des structures de micro-finance pour avoir accès au crédit.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des potentialités économiques ; - Existence des groupements à vocation agro-pastorales ; - Existence des commerçant(e)s. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'octroi des crédits aux promoteurs du canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la création des structures de la micro-finance pour accéder aux crédits agricoles ; - Construction des structures de micro finance ; - Formation sur l'entrepreneuriat ; - Formation sur la diversification des AGR...

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Fréquence et Persistance de nombreuses maladies	Dans tout le canton	Mauvaise pratique d'hygiène et assainissement ; Prolifération des moustiques Insuffisance d'eau potable ; Faible couverture vaccinale ; Faible diversification alimentaire ; Automédication...	Taux de mortalité et morbidité élevé ; Invalidité des personnes ; Traumatisme ; Déformation ...	Présence d'un centre de santé et du personnel soignant ; Existence des ONGS...	Sensibilisation et formation de la population sur la bonne pratique de l'hygiène et l'assainissement ; Sensibilisation de la population à la fréquentation des centres de santé ; Sensibilisation de la population pour l'utilisation de moustiquaires imprégnées ; Renforcement des capacités du personnel soignant ; Sensibilisation sur la vaccination de routine ...
2-Difficultés d'accès à l'eau potable -	Dans tout le canton	Consommation d'eau non potable ; Insuffisance des infrastructures d'eau potable Manque de traitement des eaux de consommation ; Pollution des eaux des puits et des cours d'eaux Défécation à l'aire libre...	Prolifération des maladies hydriques et diarrhéiques ; Perte en vies humaines...	La nappe phréatique peu profonde ; Existence des matériaux des constructions ; Existence des quelques forages	Construction des points d'eau ; Formation des comités de gestion des forages ; Faible implication de l'Etat et des partenaires des services hydrauliques Sensibilisation de la communauté à consommer de l'eau traitée ; Mise en place et formation des membres des comités d'hygiène et d'assainissement dans les villages...
3. Complication liée à l'accouchement	Tout le canton	Faible consultation prénatale et postnatale des femmes enceintes et allaitantes dans les centres de santé ; Accouchement à domicile ; Mariage précoce et forcé ; Grossesses rapprochées ; Méconnaissance des techniques et pratiques préventives ; Difficulté d'évacuation rapide des patients ; Faible couverture sanitaire des femmes enceintes...	Décès des femmes par suite d'accouchement et de mort-nés ; Avortement ; Césarienne ; Invalidité des personnes actives Pustules ; Fréquence des maladies néonatales...	Existence des centres de santé, Existence du district à Guéréda ; Existence des ambulances dans le district ; Existences des matrones et des relais communautaires	Formation et équipement en kit de sensibilisation des clubs des mamans ou mamans lumières dans les villages Sensibilisation de la population sur l'importance de la fréquentation des centres de santé et du planning familial et la santé de reproduction ; Sensibilisation sur la vaccination des enfants et orientations des patients sur les demandes d'ambulances ; Appui à la subvention des soins des enfants, des femmes enceintes et femmes allaitantes –présence des partenaires ; Sensibilisation des communautés à l'importance de la CPN ; Renforcement de capacité du personnel soignant (formation des matrones....
4-Malnutrition élevée des enfants et des femmes	Tout le canton	Consommation alimentaire inadéquate et peu diversifiée, grossesses rapprochées, sevrage brusque...	Mauvaise croissance des enfants ; Anémie ; Maladies opportunistes et décès...	Existence de centre de nutrition disponibilité des céréales, des fruits et des légumineuses...	Promouvoir la sensibilisation sur la diversification alimentaire et allaitement exclusive ; Sensibilisation des populations Former les femmes sur les techniques de bouillie enrichie...

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
1-Fréquence et Persistance des maladies diarrhéiques, paludisme, et endémiques	<ul style="list-style-type: none"> - La nappe phréatique peu profonde ; - Existence des matériaux des constructions ; - Existence des quelques forages. 	Améliorer les conditions d'accès à la santé et à l'eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation de la population sur la bonne pratique de l'hygiène et l'assainissement ; - Sensibilisation de la population à la fréquentation des centres de santé ; - Sensibilisation de la population pour l'utilisation de moustiquaires imprégnées ; - Renforcement des capacités du personnel soignant ; - Sensibilisation sur la vaccination de routine ...
2-Difficultés d'accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des services et personnel de santé ; - Existence des ONGS humanitaires et de développement 	Contribuer aux conditions sanitaires de la population du canton tout en améliorant la santé des enfants, femmes enceintes et allaitantes	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des points d'eau ; - Formation des comités de gestion des forages ; - Faible implication de l'Etat et des partenaires des services hydrauliques - Sensibilisation de la communauté à consommer de l'eau traitée ; - Mise en place et formation des membres des comités d'hygiène et d'assainissement dans les villages...
3-Difficultés liées à l'accouchement	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un centre de santé et du personnel soignant dans le canton ; - Existence du district sanitaire à Guéréda ; - Existence d'ambulance ; - Existences des matrones traditionnelles... 		<ul style="list-style-type: none"> - Formation et équipement en kit de sensibilisation des clubs des mamans ou mamans lumières dans les villages - Sensibilisation de la population sur l'importance de la fréquentation des centres de santé et du planning familial et la santé de reproduction ; - Sensibilisation sur la vaccination des enfants ; - Orientations des patients sur les demandes d'ambulances ; - Appui à la subvention des soins des enfants, des femmes enceintes et femmes allaitantes –présence des partenaires ; - Sensibilisation des communautés à l'importance de la CPN ; - Renforcement de capacité du personnel soignant (formation des matrones....
4-Malnutrition élevée des enfants et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité des céréales, des fruits et des légumineuses... 	Faciliter l'accès à la nutrition équilibrée des enfants et des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Création et formation des comités nutritionnels dans les villages ; - Sensibiliser la population à la fréquentation de centre nutritionnel ; - Sensibilisation sur la diversification alimentaire et à l'allaitement exclusif - Sensibilisation des populations Former les femmes sur les techniques de bouillie enrichie...

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Faible scolarisation des enfants en particulier les filles	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible motivation des parents d'élèves à envoyer leurs enfants à l'école ; - Pesanteurs socioculturelles et religion ; - Insuffisance du personnel enseignant qualifié ; - Déperdition scolaire ; - Mobilisation des enfants pour les agropastoraux ; - Insuffisance d'équipement et matériels didactiques - Mobilité des enseignants... 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme ; - Banditisme ; - Exode rural... 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des enfants à l'âge scolaire et scolarisable - Présence de Délégation d'Inspection Pédagogique ; - Existence de quelques enseignants... 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents sur l'importance de l'école et de la scolarisation tous les enfants ; - Lutter contre l'exploitation des enfants dans les travaux agropastoraux ; - Plaidoyer pour l'affectation des enseignants qualifiés et pour l'intégration des enseignants ; - Mobilisation d'un fond pour la prise en charge des enseignants communautaires ; - Création des centres d'alphabétisations ; - Appui en matériel didactique et équipement ...
2-Conditions d'apprentissage des enfants sont difficiles	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des salles ; - Absence des points d'eau et latrines dans les écoles ; - Cours irréguliers, écourté et abandon des postes par certains enseignants affectés - Faible taux d'affectation des enseignants... 	<ul style="list-style-type: none"> - Perturbation du calendrier scolaire - Baisse de niveau ; - Redoublement - Abandon des cours... 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un nombre important d'enfants en âge de scolarisation - Existence de Service l'inspection... 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et équipement des salles de classe - Réalisation des forages et latrines au sein des établissements scolaires - Plantation des arbres dans les écoles ; - Faire la politique de maintien des enseignants et plaidoyer pour l'affectation des enseignants
3- Mauvaise organisation des APE	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible dynamisme et méconnaissance des rôles et tâches des APE... 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible réussite - Exode rural - Délinquance... 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'inspection et d'APE 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la restructuration des APE ; - Formation des membres des APE dans la gestion et organisation ; - Impliquer les femmes' dans les APE et/ou création des AME ; - Plaidoyer pour des visites d'échanges inter-APE...
4- Inexistences des infrastructures sociale, culturelle et sportive	Dans tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures socio-éducatives et de loisirs sont insuffisants 	<ul style="list-style-type: none"> - Délinquance, - exode rural ; - vol, 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des enseignants formés - Présence de l'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des espaces de sport, culture et loisir ; - Matérialisation des terrains de football ; - Affectation des enseignants qualifiés en sport

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problèmes	Potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif en moyen terme (Idée d'ici 4 ans)
1-Faible scolarisation des enfants en particulier les filles	Existence des enfants à l'âge scolaire et scolarisable Présence de Délégation d'Inspection Pédagogique ; Existence de quelques enseignants....	Promouvoir la scolarisation et le maintien des enfants à l'école	Sensibilisation des parents sur l'importance de l'école et de la scolarisation tous les enfants ; Lutter contre l'exploitation des enfants dans les travaux agropastoraux ; Plaidoyer pour l'affectation des enseignants qualifiés et pour l'intégration des enseignants. Mobilisation d'un fond pour la prise en charge des enseignants communautaires ; Création des centres d'alphabétisations et appui en matériel didactique et équipement ...
2-Conditions d'apprentissage des enfants sont difficiles	Existence d'un nombre important d'enfants en âge de scolarisation Existence de Service l'inspection...	Appuyer la formation des APE en les rendant dynamique	Construction et équipement des salles de classe Réalisation des forages et latrines au sein des établissements scolaires Plantation des arbres dans les écoles ; Faire la politique de maintien des enseignants et plaidoyer pour l'affectation des enseignants
3- Mauvaise organisation des APE	Présence d'inspection et d'APE	Appuyer la formation des APE en les rendant dynamique	Appui à la restructuration des APE ; Formation et redynamisations des membres des APE dans la gestion et l'organisation ; Impliquer les femmes' dans les APE et/ou création des AME ; Plaidoyer pour des visites d'échanges inter-APE...
3- Inexistence des infrastructures sociales, culturelles et sportives	Présence de l'inspection ; Présence des enseignants...	Favoriser l'amélioration des conditions socio-sportives des jeunes	Création des espaces de sport, culture et loisir ; Matérialisation des terrains de sport ; Affectation des enseignants qualifiés en sport ;

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problèmes	Localité	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Surcharge des travaux ménagers des femmes	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible partage des responsabilités dans les ménages ; - Pesanteur socioculturel - Insuffisance des AGR 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des femmes ; - Mauvaise occupation des enfants : - Vieillesse précoce. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'Etat, des ONG et OP 	<ul style="list-style-type: none"> - Allègement des tâches des femmes dans les ménages ; - Appuyer les femmes à mener les AGR de manière diversifiée ; - Faciliter l'octroi des crédits, des moulins, les moulinettes, la presse à huile et les moyens de transport aux femmes ...
2-Exploitation des enfants dans les travaux agropastoraux.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme des parents - Faible revenus des ménages à scolariser les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Déscolarisation - analphabétisme - Exode rural des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services de l'éducation nationale et de l'administration... 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur les droits des enfants ; - Sensibilisation des parents d'élèves à la scolarisation des enfants en particulier les filles ; - Orientation des parents sur les chartes des enfants : - Vulgariser et former la population sur la charte des droits des enfants.
3-Disparition progressive des cultures traditionnelles	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Influence du modernisme et des religions ; - Manque de solidarité - Déracinement 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflit de générations - perte identitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de quelques éléments et des gardiens de la tradition 	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation de certains éléments de la tradition ; - Organisations des semaines culturelles cantonales ;
4- Faible déclaration à l'Etat Civil	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement de service de l'Etat civil - Méconnaissance de la population de l'acte d'Etat civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Désorientations des jeunes à l'âge adulte ; - Méconnaissance du nombre de la population... 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services administratifs et sanitaire de l'Etat... 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la création des centres de déclaration à l'état civil ; - Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leur naissance à l'Etat civil ; - Plaidoyer auprès des autorités administratives à rendre disponible les actes de naissances dans les sous-préfectures et cantonale...

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problèmes	Potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif en moyen terme (Idée d'ici 4 ans)
Surcharges des travaux ménagers des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'Etat, des ONG et OP 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie des femmes en les déchargeant des lourdes tâches 	<ul style="list-style-type: none"> - Allègement des tâches des femmes dans les ménages ; - Appuyer les femmes à mener les AGR de manière diversifiée ; - Faciliter l'octroi des crédits, des moulins, les moulinettes, la presse à huile et les moyens de transport aux femmes ...
Exploitations des enfants dans les travaux agropastoraux	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services de l'éducation nationale et de l'administration... 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la scolarisation des enfants en particulier les filles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur les droits des enfants ; - Sensibilisation des parents d'élèves à la scolarisation des enfants en particulier les filles et orientation des parents sur les chartes des enfants ; - Vulgariser et former la population sur la charte des droits des enfants.
Disparition progressive des cultures traditionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Culture traditionnelles éducatives 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la revalorisation des cultures traditionnelles ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation de certains éléments de la tradition ; - Organisations des semaines culturelles cantonales ;
Faible déclaration à l'Etat Civil	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des services administratifs de l'Etat, - Existence des centres de santé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre disponibilité les centres de déclaration à l'Etat Civil 	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la création des centres de déclaration à l'état civil ; - Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leur naissance à l'Etat civil ; - Plaidoyer auprès des autorités administratives à rendre disponible les actes de naissances dans les sous-préfectures et cantonale...

2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS)

2.7.1. Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
1-Conflicts entre les agro-éleveurs	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Dévastation des cultures par le bétail - Manque des couloirs de transhumance ; - Négligence des éleveurs ; - Non délimitation des espaces des pâturages des animaux ; - Faible capacité à régler les conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise cohabitation entre les agro éleveurs ; - Bataille ; - Blessée ; - Mort d'Homme... 	Existence des autorités locales ; Existence d'une Association de bonne cohabitation entre les agro-éleveurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des comités de cohabitation pacifique et de règlement des conflits dans les cantons notifiés par les autorités administratives locales. - Sensibilisation pour la consolidation de la paix dans la localité - - - formation des Chefs traditionnels sur divers thèmes liés à la bonne gouvernance
2-Faible capacité organisationnelle des OP	Echelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de vie des textes de bases ; - Mauvaise gestion des financements extérieurs - Création opportuniste des organisations 	<ul style="list-style-type: none"> - Mésentente entre les membres des OP - Injustice ; - Corruption... 	Présence de service d'encadrement des OP et des partenaires d'appui (ONG).	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamisation des OP ; - Sensibilisation sur la bonne gestion des ressources des OP ; - Formation des responsables des OP sur les différents thèmes liés à la bonne gouvernance associative...
3-Faible règlement des conflits des OP	Echelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise gestion des ressources des OP 	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption - Intérêt personnel - 	Présence des Chefs traditionnels, des autorités administratives, et la justice.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur l'importance de la justice et la cohésion sociales - Sensibilisation sur la –lutte contre la corruption, à l'alternance et à être redevable ; - Formation des chefs traditionnels sur le droit et le devoir d'un citoyen...

2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problèmes	Potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif en moyen terme (Idée d'ici 4 ans)
1- Conflits entre les agro-éleveurs	Existence des autorités locales ; Existence d'une Association de bonne cohabitation entre les agro-éleveurs	Améliorer la bonne cohabitation entre les agro-éleveurs tout en assurant leur formation	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des comités de cohabitation pacifique et de règlement des conflits dans les cantons notifiés par les autorités administratives locales - Sensibiliser les producteurs et les éleveurs pour la consolidation de la paix dans la localité ; - Former les Chefs traditionnels sur divers thèmes liés à la bonne gouvernance
2-Faible capacité organisationnelle des OP	Présence de service d'encadrement des Organisations paysanne et des partenaires d'appui (ONGS)	Appuyer la capacité organisationnelle des OP	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser les organisations paysannes ; - Sensibiliser les responsables des organisations paysannes (le Président, le Secrétaire et le trésorier) sur la bonne gestion des ressources des organisations paysannes ; - Formation des responsables des associations et groupements sur les différents thèmes liés à la bonne gouvernance associative ...
3-Faible règlement des conflits des OP	Présence des Chefs traditionnels, des autorités administratives, et la justice	Appuyer la bonne organisation des OP à bien gérer leur conflit.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur l'importance de la justice et la cohésion sociale ; - Sensibilisation sur la lutte contre la corruption ; - Sensibilisation des membres des OP à l'alternance et à être redevable ; - Formation des chefs traditionnels sur le droit et le devoir d'un citoyen...

III. SOMMAIRE DES GRANDS AXES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS DOMAINES

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement
Agriculture, Elevage	Faible rendement agricole La production agricole ne couvre pas les besoins des ménages Persistance et récurrence des maladies du bétail et de la volaille ; Insuffisance de pâturage et d'eau pour d'abreuver les animaux	Accroître la production agricole tout en appuyant les producteurs et entreprendre des actions de Défense et restauration du sol et la Conservation des eaux de surface et promouvoir l'intensification et la diversification des cultures Promouvoir les AGR tout en assurant la formation des promoteurs ; Diversification des cultures maraichères à travers l'acquisition des équipements/intrants ; Initier et mobiliser les ressources pour les unités de transformation Amélioration de la santé animale tout en initiant les actions d'organisations des éleveurs Entreprendre des actions de sensibilisation sur les risques des médicaments d'origine douteuse et promouvoir les aliments complémentaires au bétail tout en conservant l'élevage intensif ainsi l'aménagement des ouvrages pour hydro pastoraux
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	Dégradation progressive des écosystèmes	Entreprendre un mécanisme de protection, de gestion durable, concertée et de valorisation des ressources naturelles tout en entreprenant les actions de reboisement en plantant des arbres. La création des espaces de concertation entre agro-éleveurs et entreprendre des actions de sensibilisation sur la loi N°14 du 2008 régissant la gestion de la faune et de flore.
Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	Faible revenus des ménages et difficultés d'écoulement des produits agricoles en saison pluvieuse ainsi que le manque des structures de micro-finance pour avoir accès au crédit.	Améliorer les revenus des ménages tout en assurant les productivités agropastorales Améliorer les conditions d'écoulement des produits agricoles en toute saison Promouvoir l'octroi des crédits agricoles à travers la construction des structures des micro-finances.
Santé-Eau potable- Assainissement	Fréquence et Persistance des maladies diarrhéiques, paludisme, et endémiques Difficultés d'accès à l'eau potable Malnutrition élevée des enfants et des femmes	Améliorer les conditions d'accès à la santé et à l'eau potable. Contribuer aux conditions sanitaires de la population du canton tout en améliorant la santé des enfants, femmes enceintes et allaitantes Faciliter l'accès à la nutrition équilibrée des enfants et des femmes
Education-Jeunesse- Culture-Sport	Faible scolarisation des enfants en particulier les filles et les conditions d'apprentissage des enfants déplorables et la mauvaise organisation des APE Inexistences des infrastructures socio-culturelles et sportives	Promouvoir la scolarisation des enfants en particulier les filles Amélioration des conditions socio-éducatives. Appuyer la formation des membres APE en les rendant dynamique Favoriser l'amélioration des conditions socio-sportives des jeunes
Affaires sociales-Genre	Surcharges des travaux ménagers des femmes Exploitations des enfants dans les travaux agropastoraux et la disparition progressive des cultures traditionnelles la faible déclaration des naissances par l'Etat Civil	Améliorer les conditions de vie des femmes en les déchargeant des lourdes tâches Promouvoir la scolarisation des enfants en particulier les filles. Encourager l'épanouissement de la jeunesse et la revalorisation des activités sportives et culturelles dans le canton et l'amélioration de la disponibilité des actes de naissances par l'Etat civil.
Gouvernance-Paix – Sécurité	Conflits entre les agro-éleveurs Faible capacité organisationnelle des OP Faible règlement des conflits des OP	Améliorer la bonne cohabitation entre les agro-éleveurs tout en assurant leur formation Appuyer la capacité organisationnelle des OP Appuyer la bonne organisation des OP à bien gérer leur conflit.

IV. PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU PLAN

4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Construction des seuils d'épandage	Wadi Barid et wadi ouboubou	ADC/CCD, OSC et OP	80 000 000	8 000 000	2022-2026
2. Formation des producteurs sur les itinéraires techniques agricoles	2 personnes par villages	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
3. Appui en semence pluviale et maraichère	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	6 000 000	600 000	2022-2026
4. Réalisation des cordons pierreux, digues, diguettes et digues filtrantes dans des champs de cultures	Wadi Barid, Ouboulou, Idal-Labane et Hidjelidje 2	ADC/CCD, OSC et OP	60 000 000	6 000 000	2022-2026
5. Formation sur les techniques de restauration des sols	DjournalHatap, Niméré, Khouba et Marssabré	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
6. Formation des producteurs semenciers	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
7. Formations des producteurs sur la technique de bio-pesticide	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
8. Formation des producteurs sur la rotation des cultures et cultures associées	Canton	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	300 000	2022-2026
9. Formation sur la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles	Canton	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
10. Sensibilisation de la communauté sur l'utilisation des fumures organiques	Wadi-Barid, Massabré et IdalLabane	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
11. sensibilisation des éleveurs sur la vaccination du bétail et de la volaille.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
12. Appui à la construction des puits maraichers et aménagement des périmètres maraichers	Wadi Barid, Kharouba, Idal-Labane, Fongfong, Ouboubou et Hidjelidjé	ADC/CCD, OSC et OP	12 000 000	1 200 000	2022-2026
14. Formation et équipement des auxiliaires d'élevage en kit	Une personne par village	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	300 000	2022-2026
15. Formation des éleveurs sur les techniques des cultures fourragères et des aliments complémentaires du bétail.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
16. Construction des puits pastoraux	Wadi Yabise, Ouboulou, Kharouba, Hidjelidjé, Adar et Koumaligné	ADC/CCD, OSC et OP	42 000 000	4 200 000	2022-2026
17. Construction d'une boutique (officine) d'intrant vétérinaire	Marassabré	ADC/CCD, OSC et OP	8 000 000	800 000	2022-2026
18. Renforcement de capacité des éleveurs sur les techniques de production, transformation, conservation et commercialisation	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
19. Réalisation des parcs de vaccination	IdalLabane et Koulbous	ADC/CCD, OSC et OP	8 000 000	800 000	2022-2026
20. Sensibilisation des éleveurs sur la lutte contre les produits vétérinaire de prohibés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
21. Aménagement des aires d'abattages et de la boucherie	Marassabré	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
Total			244 000 000	24 400 000	

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation de la population à la protection de l'environnement en luttant contre les coups des bois verts et l'élagage des branches pour la haie morte.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
2. Sensibilisation de la population à planter les arbres	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
3. Sensibilisation et formation des ménages sur les techniques de construction des foyers améliorés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	150 000	2022-2026
4. Construction et vulgarisation des foyers améliorés dans les ménages	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	150 000	2022-2026
5. Formation et sensibilisation de la population sur la loi N°14/PR/2008	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
6. Création et formation des comités sur la production des pépinières	Marassabré, Idal-Labane et Wadi barid	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	50 000	2022-2026
7. Formation des producteurs sur les techniques de mis en défens	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
8. Mise en place des comités de protection de l'environnement	Marassabré, Idal-Labane et Wadi barid	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	50 000	2022-2026
9. Formation des producteurs sur les défenses, restaurations du sol et conservation des eaux des surfaces	DjournalHatap, Niméré, Kharouba et Marassabré	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	150 000	2022-2026
10. Sensibilisation à la pratique de la haie vive	Wadi-Barid, Massabré et IdalLabane	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
11. Sensibilisation de la population à lutter contre les feux de brousse et la chasse à la faune sauvage	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
Total			23 000 000	1 150 000	

4.3. ECONOMIE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1.Appui à l'aménagement des pistes	Guéréda-Koulbouss et Koulbouss- Birak	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
3. Appui à l'amélioration de l'économie des ménages en créant les AGR	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	15 000 000	1 500 000	2022-2026
3. Formation des promoteurs sur l'entrepreneuriat	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
4. Formation des artisans	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
5. Octroi des moulins à mil	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	7 000 000	700 000	2022-2026
6. Octroi des presses à huile	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	7 000 000	700 000	2022-2026
7. Appui en moyens de transports des produits agropastoraux	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	10 000 000	1 000 000	2022-2026
8. Octroi des décortiqueuses	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	7 000 000	700 000	2022-2026
8. Octroi des machines à coudre	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	5 000 000	500 000	2022-2026
9. Construction de 5 magasins communautaires	Wadi Barid, Kharouba, Idal-Labane, Fongfong et Hidjelidje 2	ADC/CCD, OSC et OP	35 000 000	3 500 000	2022-2026
11. Appui à l'embouche bovine, ovine et caprine	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	8 000 000	800 000	2022-2026
Total			98 000 000	9 800 000	

4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1.Organiser de séances de sensibilisation de la population à fréquenter des centres de santé, à la consultation prénatale et postnatale et à lutter contre les accouchements à domicile	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	4 000 000	400 000	2022-2026
2. Formation des relais communautaire pour la sensibilisation à la santé	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
3.Organiser des séances de sensibilisation sur l'utilisation des moustiquaires imprégnées	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
4. Sensibilisation de la population à la bonne pratique de l'hygiène et assainissement	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
5. Sensibilisation de la population à vacciner les enfants de 0 à 5 ans	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	3 000 000	300 000	2022-2026
7. Sensibilisation à la lutte contre les mariages précoces et forcés	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
8. Sensibilisation de la population à la pratique du planning familial et à lutter contre la fistule)	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	3 000 000	300 000	2022-2026
9. Sensibilisation de la population à l'allaitement exclusif	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
10. Sensibilisation à la lutte contre les produits prohibés et automédication	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
11. Sensibilisation des parents des malades à passer par les centres de santé pour faire la demande de l'ambulance	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN			2022-2026
12. Appui à la formation du personnel soignant (matrones)	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	3 000 000	300 000	2022-2026
13. Appui à la réalisation des forages dans le cadre du projet SAN	Marassabré, quartier 1 (Koulbous),				2022-2026
14. Appui à la réalisation des forages	Karouba, Hidjelibilé I, DjoumalHaro, Bel-lé, KadjanangKabir, Habou-Assil, Hadjar-Hatap, Wadi Yabse et Wadi Barid	ADC/CCD, COGES et COSAN	44 000 000	4 400 000	2022-2026
15. Formation de la population sur le traitement des eaux de consommations	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
16. Organiser des séances de sensibilisation de lutte contre les IST/VIH/SIDA et les maladies opportunistes	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
17. Formation des éducateurs en nutrition	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
18. Organiser les séances de sensibilisation des parents à une alimentation équilibrée des enfants et des femmes allaitantes	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
19. Formation des artisans réparateurs des forages en panne	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
20. Sensibilisation sur le creusage des latrines dans les ménages	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	2022-2026
Total			81 000 000	8 100 000	

4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation des parents à la scolarisation des enfants sans distinction des sexes sur le bien-fondé de l'éducation	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
2. Appui à la réouverture des écoles fermées	Marka, Hadjilidjé, Fong-Fong et Mabrouka	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
3. Appui à la création des écoles fonctionnelles	Kharouba, Wadi-Barid, HajarHatap, Adar et Fong-Fong, Hidjilidjé	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
4. Sensibilisation des parents à la prise en charge des maîtres communautaires	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
5. Sensibilisation des parents sur l'exploitation des enfants dans les travaux agropastoraux	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
6. Appui à la construction des écoles	Kharouba, Wadi-Barid, Adar et Marssabré	ADC/CCD, OSC et OP	120 000 000	6 000 000	2022-2026
7. Plaidoyer pour l'affectation des enseignants formés et qualifiés	Abou Hassil, Wadi-Barid, Idal-Labane, Hidjilidjé et Marka	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
8. Création des centres d'alphabétisation fonctionnels	Abou Hassil, Wadi-Barid, Idal-Labane, Hidjilidjé et Marka	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
9. Appui à la réalisation des forages et latrines dans les écoles	AbouHassil, Wadi-Barid, Idal-Labane.	ADC/CCD, OSC et OP	12 000 000	1 200 000	2022-2026
10. Sensibilisation à la plantation des arbres dans les écoles	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
11. Plaidoyer pour mettre les cantines scolaires dans des écoles	Abou Hassil, Wadi-Barid, Idal-Labane, Hidjilidjé et Marka	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
12. Appui à la création d'un CEG	Wadi-Barid	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
13. Appui à la structuration des APE	Abou Hassil, Wadi-Barid, Idal-Labane, Hidjilidjé et Marka	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	2022-2026
14. Appui à la formation et redynamisation des APE	Abou Hassil, Wadi-Barid, Idal-Labane, Hidjilidjé et Marka	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
15. Création d'un centre socio-éducatif et sportif	Marassabré	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
Total			143 000 000	14 300 000	

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

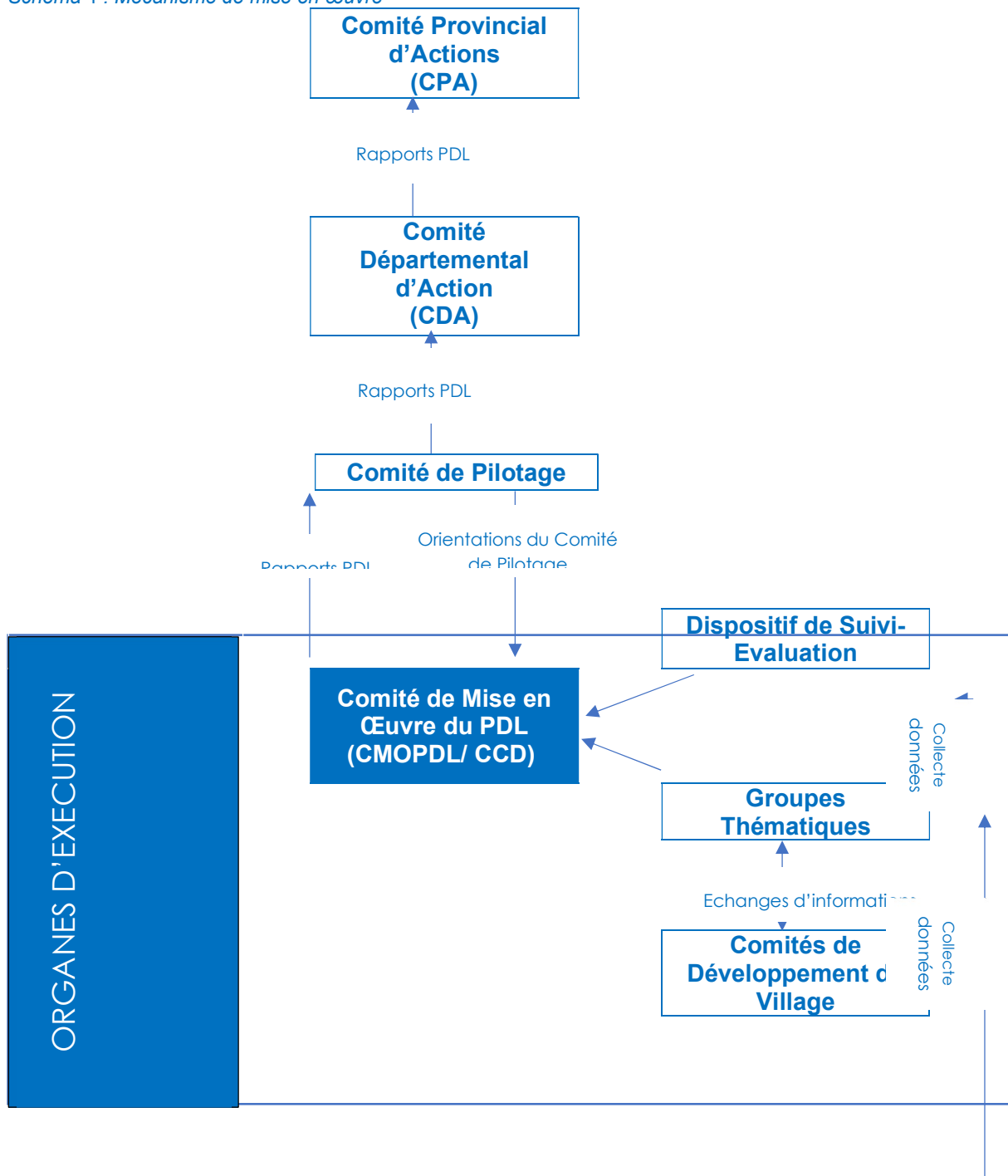
Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation de la population sur l'allègement des tâches des femmes dans les ménages	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	300 000	2022-2026
2. Sensibilisation de la population à intégrer les femmes dans la prise des décisions	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	300 000	2022-2026
3. Appui la formation des parents sur la charte de droit des enfants	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	3 000 000	300 000	2022-2026
4. Initiation des semaines culturelles inter-cantoniales	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
5. Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leurs naissances à l'état civil	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	4 000 000	400 000	2022-2026
Total			13 000 000	1 300 00	

4.7. GOUVERNANCE-PAIX -SECURITE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Création d'un comité cantonal chargé de cohabitation pacifique et à la cohésion sociale entre les agriculteurs et éleveurs.	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP			2022-2026
2. Sensibilisation des agropasteurs sur la gestion saine des conflits et à la consolidation de la paix	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	6 000 000	600 000	2022-2026
3. Formation des chefs traditionnels sur la bonne gouvernance	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
4. Formation des OP sur leur bon fonctionnement, l'alternance et à rendre compte aux membres	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	2022-2026
5. Sensibilisation de la population sur l'importance de la cohésion sociale, la justice et de la gestion non-violente des conflits	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	4 000 000	400 000	2022-2026
6. Sensibilisation, formation des leaders communautaires au processus de la planification locale et à la recherche des bailleurs	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	200 000	2022-2026
Total			16 000 000	1 600 000	

V.MECANISME DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DU PDL

Schéma 1 : Mécanisme de mise en œuvre



Le mécanisme de pilotage et de mise en œuvre du PDL fait intervenir tous les niveaux de décentralisation au niveau provincial. Il met à contribution les organisations des bases (OSC), le Comité Cantonal de Développement, le Comité Départemental d'Action (CDA) et le Comité Provincial d'Action (CPA). Cette mobilisation des acteurs au niveau local est de nature à faciliter la prise de décisions, chose qui contribuera efficacement dans la mise en œuvre du PDL.

❖ Mécanisme de mise en œuvre des actions

La mise en œuvre des actions est basée sur la méthode participative. Il sera assuré par le comité de mise en œuvre du PDL, représentés par le CCD et qui est chargé de la réalisation des actions prioritaires retenues dans le PDL. La réalisation des actions retenues dans le PDL doivent être

réalisées à travers une dynamique de développement impliquant toutes les parties prenantes et leur capacité à mobiliser les ressources locales (humaines, financières et matérielles) nécessaires tant locales qu'extérieures pour la mise en œuvre du PDL. Ainsi donc la réalisation des projets socio-économiques inscrits dans le PDL nécessite de l'ensemble des acteurs avec des sources de financement diversifiées : qui sont entre autre :

- Fonds propres, un accent particulier sera d'abord mis sur l'effort propre des populations (cotisations, activités communautaires, AGR etc...) pour certains types de projet avant de solliciter les appuis des partenaires extérieurs ainsi que ceux de l'Etat ;
- La mobiliser effective des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des actions ;
- Appui des ONGs, Projets et programmes de développement intervenants dans le canton ;
- Les groupements et Association de développement qui constitue les promoteurs ;
- Les organisations de la société civile (OSC), les prestataires de services
- l'État à travers les services techniques déconcentrés structurés autour du CDA/CPA apporte son appui et orientation nécessaires pour la mise en œuvre du PDL ;

De même un accent particulier sera mis sur la démarche qu'entreprend le Comité de mise en œuvre du PDL notamment le CCD et la capacité des populations à la mobilisation des ressources propres avant de solliciter un appui extérieur. Chaque village ou groupe de villages ou organisation locales se manifestera auprès des bailleurs de fond par l'intermédiaire du Comité de Développement Cantonal (CCD). Les apports des partenaires de développement peuvent être sous forme des dons, subventions. Cet appui contribue dans la réalisation des projets (infrastructures socioéconomiques, ouvrages etc..) retenus dans le PDL.

❖ ROLES ET RESPONSABILITE DES PRINCIPAUX ACTEURS :

Les cadres de concertation structurés autour du Comité Provincial d'Action (CPA) et Comité Départementale d'Action (CDA), les ONG partenaires, les projets, programmes de développement et les élites cantonales sont des partenaires potentiels qui contribueront de manière significative dans la mise en œuvre du PDL.

L'État à travers les services techniques déconcentrés apportera au CCD et aux populations son appui technique dans le montage des dossiers d'exécution de certains projets et surtout le suivi contrôle de leur réalisation. Les services techniques sont en effet les garants des normes techniques chacun dans leur domaine de compétences.

L'Association de Développement Cantonal est l'organe de pilotage du PDL. Il a pour mission de piloter le processus d'élaboration et de révision du PDL, de valider les projets à exécuter et de veiller au suivi de leur réalisation. Elle est composée des leaders des organisations communautaires (groupements & associations), des jeunes et des femmes, La désignation des membres du bureau se fera par élection ou par consensus, mais en réservant des places aux femmes et aux jeunes.

Le Comité cantonal de Développement (CCD)

Présidé par le premier responsable du CMOPDL/ CCD, qui assure la coordination globale de la mise en œuvre du PDL. A ce titre, il :

- Fait élaborer, valider et exécute le Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA) ;
- Fait élaborer et centralise les Rapports des Commissions Thématiques ;
- Assure le suivi-évaluation des activités ;
- Rédige et transmet à l'ADC ses rapports d'activités et rapports de Suivi-évaluation ;
- Veille au respect des clauses des protocoles d'accord de don ;
- Veille à la réalisation des objectifs du PDL conformément à la programmation établie ;
- Facilite la liaison et contact entre toutes les parties prenantes, dont les ONGs et partenaires qui financeront le PDL ;
- Procède, au besoin, aux éventuels arbitrages.
- La multiplication et diffusion du PDL auprès des populations, les cadre de concertation (CDA, CPA), les ONG et partenaires au développement ;
- La mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des actions ;
- le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise en œuvre des actions,

Les Groupes Thématiques

A chaque axe du PDL est assigné un Groupe Thématique, soit 04 au total. Leur rôle principal est d'appuyer techniquement les projets au niveau conceptuel et opérationnel. Ils sont ainsi les interlocuteurs directs des porteurs de projets et des bénéficiaires desdits projets. Chaque Groupe Thématique, constitué de deux Rapporteurs et d'un nombre variable de personnes ressources, soumet par trimestre un Rapport d'Etapes des projets relevant de son axe. Ils jouent également le rôle d'Animateurs Locaux au travers des sensibilisations et de collecte d'information auprès des Comités de Développement de Village et des populations à la base.

Les Comités de Développement de Village

Les Comités de Développement de Village, constitués de quatre à cinq personnes désignées de manière consensuelle par les habitants de leur village. Leur rôle est de représenter, au sein de l'Organe d'Exécution du PDL, et de défendre les intérêts des populations locales. Les Comités de Développement de Village seront mobilisés pour inciter à la création de groupements, de coopératives, afin de favoriser le financement inclusif de l'économie locale.

❖ STRATEGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

Le canton à travers l'ADC structure de pilotage mise en place lors du processus d'actualisation du PDL élaborera une stratégie de pilotage et de mise en œuvre des actions considérées comme prioritaires par la population. Cette stratégie sera basée sur :

- L'élaboration et mise en œuvre du Plan Annuel de Travail (PAT) ;
- L'organisation des assemblées générales de sensibilisation et d'information ;
- la sensibilisation de la sur les enjeux du PDL, son appropriation et la mobilisation des ressources et contributions nécessaires ;
- La multiplication et diffusion du PDL auprès des populations, les cadre de concertation (CDA, CPA), les ONG et partenaires au développement ;
- La mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'exécution des actions ;
- le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise en œuvre des actions,
- et le soutien et l'accompagnement des initiatives locales de développement porter par les promoteurs (groupement & associations etc...).
- Prendre contact avec les bailleurs intéressés par les actions de développement ;
- La supervision de l'exécution des actions ;

❖ STRATEGIE DE SUIVI

Le Dispositif de Suivi-évaluation a pour fonction d'assurer le suivi global du PDL et de produire les Rapports Périodiques de Suivi-évaluation. Il planifie et fait exécuter l'Etude de Base, l'élaboration et soumission des projets ainsi que l'Evaluation à mi-parcours et l'Evaluation Finale du PDL.

Le suivi du plan d'action vise à accompagner la mise en œuvre du PDL et d'apporter un appui ciblé au Comité Cantonal de Développement pour lui permettre de coordonner l'exécution des différentes actions, à l'aide d'un mécanisme de suivi-évaluation participatif. A cet effet le suivi-évaluation des activités du plan de développement local se fait à deux niveaux :

Niveau interne : Il sera assuré par les promoteurs et les comités de pilotage d'une part et l'ADC, les services techniques de l'Etat d'autre part. C'est aussi l'étape où les populations acquièrent la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des microprojets issus des PDL et dont ils sont les initiateurs. A cet effet la population effectuera périodiquement le suivi-évaluation des actions qui seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDL. Ils utiliseront les outils préalablement établis pour collecter les informations qui seront traitées et analysées et produiront des rapports. Ce travail se fera ensemble avec les bénéficiaires pour leur permettre de mesurer les indicateurs d'accomplissement des actions. Il s'agit entre autres de :

- de suivre et d'évaluer régulièrement les activités conduites dans le cadre de la mise en œuvre du PDL par rapport aux objectifs et résultats attendus ;
- d'évaluer les impacts des actions réalisées et leur impact au niveau de la sécurité alimentaires et socio-économique
- de suivre l'évolution de la dynamique de développement communautaire (efficacité des organisations locales prometteurs, mobilisation des ressources, participation aux actions...);
- d'entreprendre, sur la base des résultats et des conclusions du suivi-évaluation avec la population, les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité des interventions et de l'appui au processus de développement local.

Niveau externe : Les partenaires techniques et financiers qui appui les bénéficiaires feront également les suivis périodiques et s'assureront de la bonne exécution des activités du projet et de l'atteinte des résultats et objectifs. Les visites de suivi seront considérées comme des occasions de renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de gestion et de suivi de projet.

NB : Il est par ailleurs indispensable d'organiser des rencontre périodiques avec les intervenants (y compris les bailleurs de fonds) pour faire le plaidoyer de la mise en œuvre du PDL et décider des financements.

❖ Diffusion du Plan de Développement Local

L'appropriation du PDL par la communauté constitue un atout important pouvant favoriser la mise en œuvre des actions retenues dans le PDL. A cet effet dès son approbation et sa validation par le CDA, l'ADC mettra en place un mécanisme de diffusion du PDL. Le PDL sera présenté lors des premières assemblées générales de l'ADC aux personnes ressources (directeurs d'école, responsable d'unité de soins, acteurs économiques, ONG et partenaires au développement). Le canton doit se doter d'une stratégie de communication afin d'informer tous les acteurs et d'assurer la participation active de tous à l'exécution du plan.

De manière continue, l'exécution du PDL fera l'objet de documents de vulgarisation. En effet, la transmission d'informations est induite par le fonctionnement des instances de pilotage notamment l'ADC/CCD et les animateurs locaux dont le rôle est d'informer et sensibiliser les communautés.

Dans le dispositif de mise en œuvre, l'ADC est l'organe chargé de l'exécution du PDL. Il dispose de tous les pouvoirs pour la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le PDL. Donc pour mener à bien leur travail de mise en œuvre des projets/programme qui relèvent de leurs compétences, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités de ces membres à travers les formations et appui au fonctionnement.

A)-Budget du PDL/ Calibrage et équilibrage du plan de développement

En effet, le budget du PDL du canton Marassabré s'élève à une somme de six cent seize million de francs (616 000 000 CFA) dont soixante millions quatre cent cinquante mille de franc (60 450 000 F CFA d'apport local. Et cinq cinquante-cinq soixante- millions cinq cent cinquante mille francs (555 550 000 C FA) à rechercher ce qui représente environ 90.19% du budget global du PDL.

B)- Ressources pour le fonctionnement de l'ADC/CCD Après plusieurs réunions tenues entre les membres de l'ADC/CCD entérinées par trois (3) Assemblées générales cantonales, il a été décidé en unanimité que chacun des ménages de chaque village du canton apportera **1200 FCFA/an** considéré comme adhésion et **2500 FCFA** cotisation trimestrielle. Ces fonds mobilisés permettront au bureau de fonctionner et de réaliser certains projets avec des moyens propres.

5.3 PLANNING ANNUEL DE TRAVAIL

5.3.1 AGRICULTURE, ELEVAGE

<i>Titre du projet</i>	<i>Localisation</i>	<i>Promoteur</i>	<i>Coût</i>	<i>Disponibilité financière</i>	<i>Financement attendu des partenaires</i>	<i>Partenaires actuels et potentiels</i>	<i>Début probable</i>	<i>Durée</i>
1. Formation sur les itinéraires techniques agricoles	2 personnes par villages	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2.Appui en semence pluviale et maraichères	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Formation sur la production, transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4.Formation des producteurs sur la rotation des cultures et cultures associées	2 personnes par villages	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
5. Sensibilisation des éleveurs à vacciner le bétail et de la volaille	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
6. Sensibilisation des éleveurs sur la culture fourragère	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
7. Sensibilisation des éleveurs sur la lutte contre les produits vétérinaire de prohibés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			7 000 000	700 000	6 300 000			1 an

5.3.2 Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation de la population sur la protection de l'environnement en évitant les coupes abusives des bois verts	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	50 000	950 000	Etat et partenaires	2022	1 an
2. Formation des ménages pour la construction des foyers améliorés	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	50 000	950 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Appui les ménages à vulgarisation des foyers améliorés dans les mménages	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. plaidoyer pour la traduction, vulgarisation et diffusion de la loi N°14 2008 en langue locale	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	50 000	950 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			5 000 000	250 000	4 750 000			

5.3.3 Economie

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Appui à l'aménagement des pistes	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP				Etat et partenaires	2022	1 an
	Guéréda-Koulbouss et Koulbouss- Birak							
2. Appui à l'amélioration de l'économie des ménages en créant les AGR	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	10 000 000	1 000 000	9 000 000	Etat et partenaires	2022	1 an
3. Appui à la formation des jeunes sur l'entrepreneuriat	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	900 000	Etat et partenaires	2022	1 an
4. Appui à la formation des artisans	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 000 000	100 000	9 000 000	Etat et partenaires	2022	1 an
TOTAL			12 000 000	1 200 000	10 800 000			

5.3.4 SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Organiser de séances de sensibilisation de la population à fréquenter des centres de santé	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
2. Organiser des séances de sensibilisation à la population à aller à la consultation prénatales et postnatales	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
3. Sensibilisation de la population à la bonne pratique de l'hygiène et assainissement	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
4. Organiser des séances de sensibilisation à sur l'abandon des mariages précoces et forcés	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
5. Organiser des séances de sensibilisation de lutte contre les IST/VIH/SIDA et la fistule	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	1 800 000	District et autres ONG	2022	1 an
6. Formation des éducateurs en nutrition	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
7. Organiser les séances de sensibilisation des parents à une alimentation équilibrée des enfants et des femmes allaitantes	Echelle cantonale	ADC/CCD, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
8. Organiser des séances de sensibilisation des femmes en grossesse et allaitantes à aller aux centres de santé et nutrition	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	2 000 000	200 000	1 800 000	District et autres ONG	2022	1 an
9. Construction des forages d'eau potable	Karouba, Hidjelidjé, Djoumal-Haro, KadjanangKebir, Habou-Assil; Hadjar-Hatap et wadi Barid	ADC, COGES et COSAN	24 000 000	2 400 000	21 600 000	District et autres ONG	2022	1 an
10. Sensibilisation sur le creusage des latrines	Echelle cantonale	ADC, COGES et COSAN	1 000 000	100 000	900 000	District et autres ONG	2022	1 an
TOTAL			38 000 000	3 800 000	34 200 000			

5.3.5 EDUCATION – JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation des parents à la scolarisation des enfants sans distinction des sexes sur le bien-fondé de l'éducation		ADC/CCD, OSC et APE	1 000 000	100 000	90 0000	Inspection et autres ONG	2022	1 an
2. Organiser les séances de sensibilisation des parents à envoyer les enfants à l'école	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et APE	1 000 000	100 000	90 0000	Inspection et autres ONG	2022	1 an
3.Appui à la réouverture des écoles fermées	Marka, Hadjilidjé, Fong-Fong et Mabrouka	ADC/CCD, OSC et APE				Inspection et autres ONG	2022	1 an
4.Appui à la création des écoles fonctionnelles	Kharouba, Wadi-Barid, HajarHatap, Adar et Fong-Fong, Hidjilidjé	ADC/CCD, OSC et APE				Inspection et autres ONG	2022	1 an
5. Doter les écoles des matériels didactiques	Ecoles existantes	ADC/CCD, OSC et APE				Inspection et autres ONG	2022	1 an
6. Former et recycler les maîtres communautaires	Ecoles existantes	ADC/CCD, OSC et APE	2 000 000	200 00	1 800 000	Inspection et autres ONG	2022	1 an
7. Former et recycler les APE	Ecoles existantes	ADC/CCD, OSC et APE	1 000 000	100 000	900 000	Inspection et autres ONG	2022	1 an
7. Organiser les séances de sensibilisation des parents à envoyer les enfants à l'école	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et APE	1 000 000	100 000	90 0000	Inspection et autres ONG	2022	1 an
8. Création d'un centre d'alphabétisation	Ecoles existantes	ADC/CCD, OSC et APE				Inspection et autres ONG	2022	1 an
TOTAL			6 000 000	600 000	5 400 000			

5.3.6 AFFAIRES sociales-Genre

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Sensibilisation de la population sur l'allègement des tâches des femmes dans les ménages	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat, ONG partenaires	2022	1 an
2. Appui la formation des parents sur la charte de droit des enfants	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat, ONG partenaires	2022	1 an
3. Sensibilisation de la population à déclarer les enfants dès leurs naissances à l'état civil	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	1 500 000	150 000	1 350 000	Etat, ONG partenaires	2022	1 an
4. Sensibilisation de la population sur l'utilisation des enfants dans les travaux agropastoraux dépassant leurs forces	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	500 000	50 000	450 000	Etat, ONG partenaires	2022	1 an
TOTAL			5 000 000	500 000	4 500 000			

5.3.7 GOUVERNANCE-Paix -Sécurité

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Financement attendu des partenaires	Partenaires actuels et potentiels	Début probable	Durée
1. Création d'un comité cantonal chargé de cohabitation pacifique et à la cohésion sociale	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP				CDA et autres ONG	2022	1 an
2. Sensibilisation des agropasteurs sur la gestion saine des conflits et à la consolidation de la paix	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	CDA et autres ONG	2022	1 an
3. Formation des OP sur leur bon fonctionnement, l'alternance et recevabilité des membres	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	CDA et autres ONG	2022	1 an
4. Sensibilisation de la population sur l'importance de la cohésion sociale, la justice et de la gestion non-violente des conflits	Echelle cantonale	ADC/CCD, OSC et OP	2 000 000	100 000	1 900 000	CDA et autres ONG	2022	1 an
TOTAL			6 000 000	600 000	5 400 000			

CONCLUSION

De manière consensuelle, la population du canton Marassabré s'est mobilisée activement durant tout le processus de planification locale. Cette population a fait des efforts nécessaires pour arriver à la validation du PDL. Pour la réussite du plan, la contribution de tous est sollicitée c'est-à-dire les fils du canton vivant ailleurs, les leaders politiques, les partenaires humanitaires et de développement implantés dans le canton. Les porteurs du PDL ont également acquis des expériences pendant le processus d'élaboration et ils doivent mobiliser la population à la recherche des ressources et des fonds etc.

Malgré cela, il reste d'autres efforts à faire pour résoudre les problèmes de développement harmonieux du canton. L'analyse des problèmes liés aux différents secteurs a permis de localiser ces problèmes réels de la population du canton. Ce plan de développement cantonal a été élaboré en vue de constituer des solutions à certains problèmes observés dans le canton. La recherche de financement, la mobilisation des populations, financières seront un défi pour la réussite de ce PDL.

ANNEXES

Copie de la lettre de demande d'appui transmise,

République du Tchad
Présidence de la République
Ministère de l'Administration du Territoire
Et de la Décentralisation
Province du : Wadi Fira
Département de : Dar Tama

Unité – Travail - Progrès

Vendredi, 12 avril 2020

A Monsieur le Préfet
Président du CDA du Département de

Objet : *lettre d'information sur le choix de quatre(4) premiers cantons*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une lettre d'information sur le choix de quatre (4) premiers cantons du département que le Projet d'Appui à la Structuration, l'Animation et la Planification Locale dans les Provinces de Wadi Fira et Ouaddai (PASAP-WaFO) va commencer le processus d'élaboration des Plans de Développement Locaux. Il s'agit des cantons ci-après :

- Canton : Guéréda-Est dans la sous-préfecture de Guéréda Rural
- canton : Koursigué dans la sous-préfecture de Guéréda Rural
- canton : Nanoungadans la sous-préfecture de Kolonga
- canton : Marassabré dans la sous-préfecture de Sirimbirké

Cette lettre d'information est à adresser au CDA en vue de solliciter auprès du CDA un appui nécessaire nous permettant d'élaborer les PDL dans les dits cantons. .

En vous souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Coordinateur de la Fédération AL-TAKHADOUM

HISSEINE YACOUF YOUSOUF

Tél : 66 31 22 20/ 93 50 09 39

République du Tchad
Présidence de la République
Ministère de l'Administration du Territoire
Et de la Décentralisation
Province de : Wadi Fira
Département de : Dar Tama
Sous-préfecture de : SirimBirké

Unité – Travail - Progrès

Vendredi, 12 avril 2020

A Monsieur le Sous-Préfet
Président du CLA du Département de

Objet : *lettre d'information sur le choix d'un (1) nouveau canton*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une lettre d'information sur le choix d'un (1) premier canton de la sous-préfecture que le Projet d'Appui à la Structuration, l'Animation et la Planification Locale dans les Provinces de Wadi Fira et Ouaddai (PASAP-WaFO) va commencer le processus d'élaboration des Plans de Développement Locaux. Il s'agit du canton :

- canton : Marassabré

Cette lettre d'information est à adresser au CLA en vue de solliciter auprès du CLA un appui nécessaire nous permettant d'élaborer les PDL dans dudit canton. .

En vous souhaitant bonne réception, Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Coordinateur de la Fédération AL-TAKHADOUM

HISSEINE YACOUF YOUSOUF

Tél : 66 31 22 20/ 93 50 09 39

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

PROVINCE DU WADI FIRA

DEPARTEMENT DE DAR TAMA

SOUS-PREFECTURE SIRIM BIRKE

Date 13 avril 2020

A

Sa Majesté Chef de Canton

De : MARASSABRE

Objet : *entretien sur la possibilité d'appui à l'élaboration du Plan de Développement du Canton*

Majesté,

Par la présente, le Coordonnateur de la Fédération Al-Takhadoum vous demande de bien vouloir prévoir un temps d'entretien avec vous et vos collaborateurs le 15 avril 2020 à 10 Heures 00, à votre Palais afin d'échanger sur des sujets en rapport avec le développement de votre canton.

Veillez recevoir, Majesté, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Coordonnateur

HISSEINE YACOUB YOUSOUF

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
PROVINCE DU WADI FIRA
DEPARTEMENT DU DAR TAMA
SOUS-PREFECTURE DU SIRIM BIRKE
CANTON MARASSABRE

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

Le 16 avril 2020

Le Chef de Canton

A

Tous les Chefs de village du Canton

Objet : *Assemblée Générale Cantonale d'information sur les modalités d'appui à l'élaboration du Plan de Développement Local du Canton*

Messieurs les Chefs de Village,

Suite à un entretien que j'ai eu le 15 avril 2020 avec le Chef d'Antenne représentant le Coordonnateur de la fédération Al-Takhadoum et qui portait sur les possibilités d'appui à l'élaboration du PDL de notre canton, vous êtes invités à l'Assemblée Générale du Canton (AGC), qui se tiendra le 23 avril 2020 à 8 heures. Lieu : Palais du Chef de Canton de Marassabré

Veillez-vous faire accompagner chacun par un (1) homme et une (1) femme sachant lire et écrire, soit au total 3 personnes par village (y compris le Chef de village).

Les deux (2) personnes sachant lire et écrire en français ou arabe seront désignées par vote. Pour cela, il faut convoquer l'Assemblée Générale du Village (AGV) pour voter ces 2 personnes qui iront représenter le village à l'Assemblée Générale du Canton.

Le Chef de Canton

SOULEYMAN HAMAT MOUSSA

Calendrier du processus de concertation, dates, contenu,
Personnes ressources contactées,

Membres du Comité de Développement Cantonal

République du Tchad

Unité-Travail- Progrès



Présidence de la République

Ministère de l'Administration du Territoire et des Collectivités Autonomes

Province de Wadi-Fira

Département de Dar-Tama

Sous-préfecture de SirimBlrké

Canton : Marassabré

Procès-verbal de la mise en place de l'Association cantonale de Développement/ADC/CCD

L'an deux mille vingt et le vingt-trois Avril s'est tenu un atelier cantonal de lancement du processus d'élaboration du Plan de Développement local regroupant, les acteurs locaux à savoir les autorités locales, les notables du Chef de canton, les représentants des Organisations de Développement villageoises (ODV) et les personnes ressources au chef-lieu du canton à Marassabré

Etaient présents **40** participants parmi lesquelles **03** femmes (Cf. la liste des présences en annexe).

Parmi les points abordés lors de l'Atelier cantonal de lancement du processus d'élaboration du PDL, il figure en bonne place la mise en place du bureau Exécutif de l'ADC/CCD et la désignation des animateurs locaux.

Trois (3) points ont été débattus lors de l'AG liés à la mise en place de l'ADC/CCD

- Le rôle et tâches de l'ADC/CCD dans le processus d'élaboration du PDL
- Mise en place du Bureau Exécutif de l'ADC/CCD
- Divers.

S'agissant du premier point, l'Association de Développement Cantonale ADCD/CCD est une structure locale, chargée de piloter le processus de la planification locale à travers l'élaboration du PDL, elle joue le rôle d'interface entre la communauté et les partenaires de développement et le Comité Cantonal de Développement/CCD émane du bureau Exécutif de l'ADC. Spécifiquement, l'ADC/CCD facilite le processus d'élaboration, défend le PDL au niveau du Comité Départementale d'Action en vue de sa validation, diffuser et promouvoir le PDL à tout le niveau, appuyer et encourager la mobilisation des contreparties pour le cofinancement des projets, suivre et évaluer les actions mise en œuvre, capitaliser la documentation sur le processus d'élaboration en vue de son appropriation et de la pérennisation des actions de développement du canton.

N.B : Les quatre premiers membres sont membres de Comité Cantonal de Développement/CCD.

A la sortie de cette Assemblée Générale, les personnes ci-dessous citées sont élues en unanimité membres du Bureau Exécutif de l'Association de développement cantonale/CCD.

Il s'agit de :

N°	Fonction	Nom et Prénoms	Sexe	Village	N° téléphone
1	Président (e) :	ADAM MOUSSA	M	MARASSABRE	
2	Vice –président (e) :	ABDELKERIM MAHAMOUD	M	WADI-BARID GOURANE	95 92 39 29
3	Secrétaire General	HASSAN NOE DJARMA	M	MARASSABRE	91 20 55 24
4	Sécretaire Adjoint	YASSINE ABDOULAYE	M	MARASSABRE	92 51 39 31
5	Tresorier General	HAMAT MAHAMAT	M	MARASSABRE MIMI	93 62 39 68
6	Trésorière Adjointe	TAMARAYE IDRIS	F	MARASSABRE	
7	Chargé (e) des matériels	BOUCHOURA YAYA	F	HARIGUA	
8	Chargé des matériels	ABAKAR YAYA ADAM	M	WADI-BARIT DILO	91 43 20 57
9	1 ^{er} Conseiller (e)	MAHAMAT ABAKAR KOUMBO	M	BOURENE	95 87 77 96
10	2 ^{émé} Conseillère	HADJE NAGOUDI ABAKAR	F	HAMOU	

11	3 ^{ème} Conseiller	AHAMAT DJOUNGUA	M	MARKA	95 96 72 23
12	Commissaire aux comptes	MAHAMAT ALI AHAMAT	M	KOULBOUS	
13	Commissaire aux comptes	YOUSSOUF ARABI	M	WADI-BARIT	

En divers, les participants se sont prodigués des conseils pour la bonne marche de l'ADC afin de contribuer au développement socio-économique du canton.

Fait à Marassabré, le 23 Avril 2020

Les participants

En prélude de la validation départementale l'ADC/CCD a eu à organiser la validation cantonale. Les membres ont constaté le manque du dynamisme de certains membres, le bureau exécutif a décidé de structurer le bureau. Voici le procès-verbal de la structuration

Procès-verbal

L'an deux mille vingt un et le vingt-six octobre, s'est tenu à la veille de la phase de validation Départementale du PDL notamment à la place habituelle de réunion, une Assemblée Générale Cantonale Extraordinaire, regroupant tous les membres de l'ADC/CCD.

Etaient présent à l'Assemblée générale, les membres du bureau exécutif de l'ADC/CCD, les animateurs locaux et les Délégués thématiques.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, il figure en bonne place la restructuration du Bureau Exécutif de l'ADC/CCD.

En se basant sur les critères d'éligibilités, les personnes citées ci-dessous sont désormais désignées en unanimité membre dudit bureau.

A l'issue de cette AG, sur proposition du Bureau Exécutif de l'Association de Développement Cantonale/Comité Cantonal de Développement ADC/CCD qui a été mis en place le 23 Avril 2020, ledit bureau est restructuré.

Il s'agit de :

Président : ABAKAR YAYA ADAM

Vice-président : ADAM MOUSSA

Secrétaire Général : HASSANE DJARMA NOYE

Secrétaire Général Adjoint : YASSINE ABDOULAYE

Trésorier Général : DJOUMA ADAM

Trésorier Général Adjoint : TOUMARAYE IDRIS

Chargés de matériels : BOUCHOURA YAYA

MARIAM MAHAMAT

Conseillers : MAHAMAT ABAKAR KOUMBA

HADJE NIGUIDI

OUSMANE MAHAMAT

Commissaires aux comptes : MAHAMAT ALI et YOUSSOUF ISSAKH

Ce présent procès-verbal abroge toutes les dispositions antérieures en vue de la bonne marche de l'ADC/CCD. Il entre en vigueur dès la date de son adoption.

Fait à Marassabré, le 26 Octobre 2021

Le Président de l'ADC/CCD

Noms des animateurs locaux,

N°		Villages	Canton	Sous-préfecture	N° téléphones
1	MAHAMAT IBRAHIM ISSAKH	Marassabré	Marassabré	Sirm-Birké	95 51 22 80
2	MEDINE IBRAHIM	Marassabré			95 56 05 71
3	MARIAM ALI	Wadi Barid			63 16 67 41

Liste des Membres des commissions thématiques (CT)

Secteur : Education

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Contact téléphonique
01	Abakar Abdoulaye Issakh	IDEN	66 22 02 56/95 83 47 47
02	Bouchoura Yaya Daoud	Trésorière Adjointe ADC	
03	Abdoulaye Oumar Bourma	Délégué	93 64 84 94
04	Adam Moussa Mahamat	Président ADC	
05	Mansour Yaya Adam	Délégué Idal-labane	
06	Nassir Ismail Youssouf	Délégué	
07	Atcha Yaya	Délégué	

Secteur : Agriculture

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Contact téléphonique
01	AhamatTideye	Chef Secteur Anader	66 38 93 59
02	Yaya Hachimtchotch	Delegué	
03	Djouma Adam Abdallah	Délégué	93 64 84 94
04	HaouaHassane	Président ADC	
0	Yaya Yakhoub Adam	Délégué Idal-labane	91 93 97 63

Secteur : Elevage

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Contact téléphonique
01	MahamatAdouna Abdoulaye	Chef de poste d'elevage	95 55 77 97/ 66 23 00 39
02	Oumar Mahamat	Delegué	
03	MahamatAbakar	Délégué	
04	Adam Bachar	Membre ADC	
05	Saleh Saboune	Delégué	
06	HamatMahamat	Delegué	
07	KadjéKonndé		

Secteur : Santé et Nutrition

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Contact téléphonique
01	Dr DezoumbéRouzoumka	MCD/Guéreda	66 98 14 89/90753895
02	Hassane Noyé Djarma	SG/ADC	
03	Ousmane Mahamat	Delegué	
04	NgabertOmtibaye	RCS/Marassabiré	93 40 33 08/ 66 82 81 61
05	Medina Hamat Ibrahim	Ani,atrice locale	
06	Mahadi Ali Haroune	Delégué	
06	Abdelkerim Abdoulaye	Delegué	

Secteur : Environnement

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Contact téléphonique
01	Djekainkoula Achim	Chef de projet Résilience/ SECADEV	63 71 94 65/ 95 83 08 10
01	AboubakarYahya	Chargé des matériels/ADC	
02	Bahar Idris	Delégué	
03	Tamouraye Idriss	Chargé des matériels /ADC	
04	Zakaria Idris Yahya	Delegué	
05	Adam Ibrahim	Delégué	
06	Maryam Abdoulaye	Delégué	

Calendrier de travail des CT

Rapport des travaux des commissions thématiques

Listes des participants aux ateliers cantonaux (hommes/femmes)

Liste des participants à l'atelier de lancement le 23 avril 2020 à Marassabré

N°	Nom & Prénoms	Fonction	Localité	Contact téléphonique
1	Nadjmal-dine Khalil	Rpt Chef/Village	MabouroukaKabir	90598756
2	Yaya Djouma Hassan	Assistant C/V	MabouroukaKabir	
3	Mahamat Daoud Souleyman	Imam Mosquée	MabouroukaKabir	95606355
4	Yaya Atim Idriss	Rpt/ hommes	MabouroukaKabir	91906367
5	Ismaïl Ishakh Bahar	Chef/Village	Habileyé 2	95303955
6	Adam Djounga	Chef/Village	Adar2	93270435
7	Abdraman Haroun	Chef/Village	Wadi BaridDilo	93284234
8	Ibrahim Idriss	Assistant C/V	Wadi BaridDilo	
9	Souleyman Mahamat	participant	Wadi BaridDilo	
10	Aboubakar Yaya	participant	Wadi BaridDilo	
11	Hassan Mahamat	Chef/Village	Marassabré	95744822
12	Yaya Yacoub Adam	participant	Marassabré	91939736
13	Ishakh Abdallah	Assistant C/V	Marassabré	
14	Adam charaf-aldine	Assistant C/V	Hamo	99005879
15	Bahar-aldine Hissein	Assistant C/V	BrokNorok	93670877
16	AbakarHamitMahamat	Chef/Village	wadi Barid Mimi	
17	Dahié Abdoulaye Haroun	Chef/Village	KadjanangSakhayar	91590572
18	Ishakh Yaya Mahamat	participant	KadjanangSakhayar	90266846
19	Abdraman Hassan Adam	participant	KadjanangSakhayar	98484167
20	MahamatDokom	Assistant C/V	Marka Zakhawa	91966325
21	Ibrahim MahamatDjouma	Chef/Village	Abou assil	
22	Adam Ibrahim Adam	Chef/Village	MabouroukaSakhayar	99930643
23	Yaya Abdoulaye Makine	Chef/Village	Koul ARAYE	9092898864
24	Mahamat Ismaïl	participant	Koul ARAYE	
25	MahamoudMahamat Adam	Assistant C/V	Koul ARAYE	
26	OumdaAbdelkhouran	Chef/Village	HadjarHatabZakhawa	91520651
27	MahamatIshakhYounous	Chef/Village	DjoulmalHarro	95877796
28	Adam MahamatIshakh	Chef/Village	Hidjelidjé	91745529
29	Abdallah Ibrahim Adam	participant	MabouroukaSakhayar	95310574
30	Haroun Alim Hamat	Chef/Village	Marassabré Sakhayar	902871207
31	Koring Idriss Yaya	Magdoum		95981834
32	Yaya Hachim	Chef/Village	HadjarHatab	93601851
33	Ismaïl Souleyman	participant	HadjarHatab	
34	Ibrahim Mahamat Adam	participant	HadjarHatab	
35	Abakar Hassan Ishakh	Chef/Village	Nour Nok	99072960
36	Idriss Ishakh Daoud	Chef/Village	Harrouba	9597429
37	MadinaHamat Ibrahim	participante	Marassabré	

Liste des participants à l'Atelier de diagnostic participatif cantonal tenu le 02 Juillet 2020 à Marassabré

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Sexe	Village	Tel
01	SALEH SABOUN	Délègue d'élevage	M	Idallabane	92136735

02	YAYA YACOUB ADAM	Délègue d'agriculture	M	Marassabre	91939736
03	MONSOUR YAYA ADAM	Délègue de l'éducation	M	Idallabane	98031973
04	OUSMAN MAHAMAT ABDALLA	Délègue de sante	M	waddibarit	99011426
05	OUSMAN MAHAMAT SAKHAIRO	Délègue d'élevage	M	Marassabre	99654200
06	ABDELKERIM ABDOULAYE	Délègue de sante	M	Marassabre	95730087
07	HASSAN DJARMA	Secrétaire de l'ADC	M	Marassabre	91205525
08	YAYA HACHIM	Délègue de l'agriculture	M	Idallabane	93601851
09	DEZOUMBE ROUZOUMVA	Médecin	M	Guereda	66981489
10	DJIKAINKOULA ACHIM	SECADEV	M	Guereda	63719465
11	IBRAHIM TIDEYE	ANADER	M	Guereda	66389359
12	ABAKAR ABDOULAYE	IDEN	M	Guereda	66220256
13	ADAM IBRAHIM ADAM	Délègue de l'élevage	M	Idallabane	99930643
14	ADAM MOUSSA MAHAMAT	Président ADC	M	Marassabre	
15	MAHADI ALI HAROUN	Délègue de sante	M	Nimere	91945404
16	BARRA MAHAMAT IBRAHIM	Délègue d'environnement	M	Idallabane	
17	MAHAMAT ADDOUM ABDOULAY	vétérinaire	M	Birak	95557797
18	NGABERT HOMTI BAYE	RCS de Marassabré	M	Marassabre	93403308
19	YACINE ABDOULAYE	Secrétaire adjointe	M	Marassabre	92513931
20	BOUCHOURA YAYA	Chargé des matériels	F	Marassabre	
21	BAHAR IDRIS	Délègue d'environnement	F	Marassabre	
22	KOUDAI HUSSEIN	Participante	F	Boroknorak	
23	AICHA YAYA	participante	F	Marassabre	
24	HAWA HASSAN MAHAMIDENE	Participante	F	Fongfong	
25	ABDOULAYE OUMAR BORMA	Rep. du Sous-préfet	M	Koulbous	93648494
26	BICHARA YAYA DAOUD	Délègue de l'éducation	M	Marassabre	
27	NASIR ISMAEL YOUSSEF	Délègue de l'éducation	M	Koul-araye	
28	ISMAEL HISSEIN KOURSI	participant	M	Borouknorak	92555877
29	ADAM BAHAR DAOUD	Délègue de l'élevage	M	Wadi- barid	0989385700
30	MAHAMAT ABAKAR OUSMANE	Délègue de l'élevage	M	Djournal haro	95877796
31	HAMAT MAHAMAT SAKHAIRONE	Délègue de l'élevage	M	Marassabre	93623968
32	BAHAR IDRIS YAYA	Délègue d'environnement	M	Marassabre	93256684
33	TAMOURAYE IDRIS YAYA	Conseillère	F	Marassabre	
34	ABDOULAYE YAYA	Délègue d'environnement	M	Ouaddi-barit	91432057
35	ZAKARIA ISSACK IBRAHIM	Délègue d'environnement	M	Ouaddi-barit	91814993
36	MARIAM ABDOULAYE	Participante	F	Fongfong	9585223
37	HAWAYE ADAM	Participante	F	Marassabre	
38	ATTEIB HAMMAD MOUSSA	Rep. du canton	M	marassabre	63336000
39	KOURENE IDRIS YAYA	Rep. Chef du canton	M	Marasabiré	

Liste de présence à l'atelier de priorisation

Canton:Marassabré

date : 26Janvier 2021

Lieu:Marassabré

No	Noms et prénoms	Fonctions	Sexes	Villages	Contacts
1	Abdallah ibrahim Adam	reptt C.V	M	Mabrouka II	95310574
2	Ibrahim Idris Abdallah	deleg agri	M	O barid TM	
3	Djouma Adam abdoulaye	deleg agri	M	O baridmim	91948577
4	AbAKAR MHT ibrahim	Participant	M	Nimiré	
5	Barra Mht Ibrahim	Chef de Vil	M	Bellé	
6	OusmanMahamat	Deleg santé	M	Kharouba	99011426
7	Adam Moussa	Delegeduc	M	Marassabré	
8	Ibrahim Idris	Deleg agri	M	ouadibarid	118956543
9	Mahamat Ali	C.compt	M	Koulbous	90118470
10	Yaya yakhoub	deleg agri	M	Komaliang	91939736

11	Hassan Noya Djoma	Secrétaire	M	Marassabré	91905524/65551107
12	Barra Ali Adouma	C serv foret	M	Guereda	66755950
13	Fadoul Brahim	JPEP-SRBK	M	Birak	66518690/95835505
14	Brahim Tidey	C/S ANADER	M	Guereda	66389359
15	DezoumbéRouzoumka	Medecin	M	Guereda	66981489
16	Ngomdjinchristian	as svievl/care M		Guereda	63844464
17	MahamatTchongtchong	C/S Elevage	M	Guereda	66252375
18	Fouda Haroun	participante	F	Marassabré	
19	Madiné Hamad	Participante	F	Marassabré	
20	Alawiyasouleyman	participante	F	Marassabré	
21	Bouchra yaya	participante	F	Marassabré	
22	Yaya Hachim	Chef de Vil	M	Hadjarhatap	93601851
23	Nassirismayil	delegué	M	Koulareyé	
24	Dahié Abdoulaye	Chef de Vil	M	Kadjanasaker	91950572
25	Mahamat Ibrahim	Animateur lcl M		Marassabré	66152871/95512280
26	Mahamat Ali Aht	Rpt S/P	M	Koulbous	90118470
27	ABAKAR Yaya	pd/ADC	M	ouadibarid	91432057
28	MienanMadjingar	Chef entenne M		Guereda	99305963/66722463
29	MahamatAhmat Ay-ich	Animateur M	M	Guereda	66626446/95196066